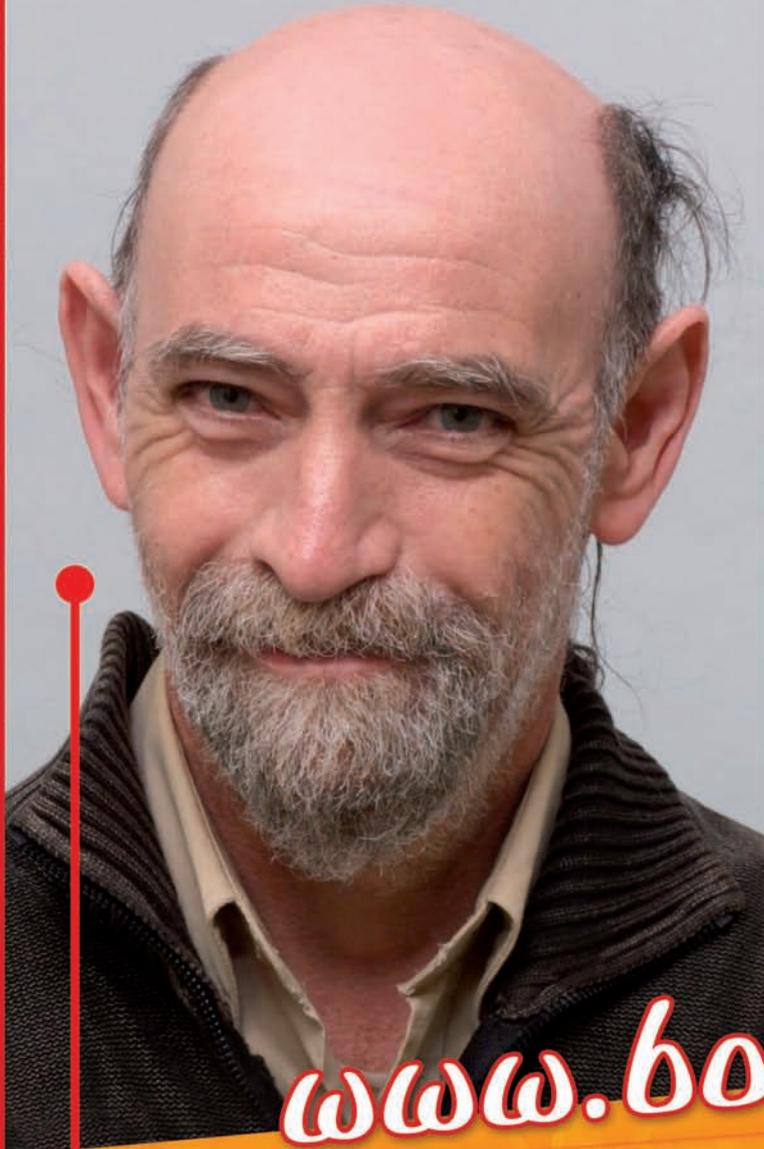




# Oïore à Boën sur Lignon



[www.boen.fr](http://www.boen.fr)

*A la mémoire de Bernard Chapelon*

C'est au poète Alphonse de Lamartine, que j'emprunterai ma phrase d'introduction : « L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive, il coule . . . et nous passons »

Fils d'une terre ouvrière et laborieuse, Bernard est né à St Etienne le 6 juin 1958. Il a passé son enfance et sa jeunesse entre Fraisses et Firminy. Il est toujours resté fidèle au milieu qui l'a vu naître. Bernard et Claudine se sont installés avec leurs deux filles, Mathilde et Camille, dans notre ville en décembre 1989. Ils se sont très rapidement impliqués dans la vie associative locale car tous les deux sont des militants au sens noble du terme, des citoyens engagés pour lesquels le vrai bonheur est un bonheur partagé, en famille bien sûr, mais aussi avec ses amis et avec toutes celles et tous ceux à qui on tend la main . . . Il a tendu la main à tous ceux frappés par les accidents de la vie, à tous ceux laissés au bord du chemin par une société dominée par les forces de l'argent, dominée la recherche du profit au mépris du respect de la valeur humaine, dominée par le productivisme capitaliste qui broie les femmes et les hommes et pollue la nature. Bernard avait des convictions politiques fortes. C'était un penseur et les idées auxquelles il croyait, il les défendait dans des discussions vives et les appliquait lui-même dans sa vie quotidienne. Il avait les pieds solidement enracinés dans cette terre forézienne qui était devenue sa terre d'adoption, mais il avait l'Utopie chevillée au cœur car il savait que sans Utopie il n'est pas de combat porteur de sens. Il croyait en un monde meilleur, un autre monde plus respectueux de la personne humaine et de la nature . . . Son Utopie, c'était cette Arcadie que nous décrit Honoré d'Urfé dans son roman « L'Astrée ». La dernière fois que je lui ai rendu visite, il était penché sur son ordinateur en train de classer les photos qu'il avait prises . . . la boucle était bouclée car grand amateur de la belle photographie il a fait ses premiers pas dans la vie associative boënnaise en rejoignant le club photo de la MJC.

En 1995, Bernard a répondu avec enthousiasme à mon appel et il a accepté de rejoindre l'équipe municipale « Construire ensemble ». Conseiller délégué à l'environnement dans le premier mandat, il a été choisi comme adjoint par le conseil municipal en 2001. Voici l'intitulé exact de sa délégation, telle qu'il l'avait demandée :

« Adjoint au Maire, chargé de la solidarité avec les générations futures ( écologie / espaces verts / fleurissement / tri sélectif ), chargé de la solidarité immédiate ( personnes en difficultés / re-

lations avec les services sociaux et les associations humanitaires / transports scolaires ). En 2008, il est devenu premier adjoint chargé des finances et a été élu président de la communauté de communes du Pays d'Astrée, poste que la maladie l'a forcé à laisser en juillet 2010. »

Les témoignages écrits que j'ai reçus de ses collègues élus sont nombreux et apportent la preuve si besoin était de l'admiration, de l'estime, de l'amitié qu'il suscitait . . .

Voici quelques témoignages : « J'avais pour Bernard un immense respect, les valeurs qu'il possédait étaient simples et profondes. C'était un homme de cœur, sa franchise correspondait à son courage et à sa volonté. Il était écouté et aimé. Tant de souffrance . . . Il a donné à ses collègues et amis l'honneur de l'avoir connu. Quel Homme ! »

Autre témoignage : « Bien triste nouvelle que l'on attendait en silence . . . petit par la taille mais grand par l'esprit . . . sa volonté force notre respect . . . beaucoup de souvenirs remontent . . . »

Ou encore : « Les mots me manquent pour exprimer toute mon affection envers Bernard qui aura été un exemple de générosité . . . ( il s'est beaucoup battu contre les inégalités de ce monde ) et un exemple de courage ( face à la maladie qui aura tout de même eu le dessus ) . . . Perdre un ami est quelquefois aussi douloureux que perdre un membre de sa famille »

Ou encore : « Le 19 janvier, j'ai perdu un collègue, un ami au grand cœur . . . Les moments de discussions que nous avons eus se faisaient généralement dans la bonne humeur. J'admire le courage dont il a fait preuve jusqu'à la fin et celui de Claudine. »

Autre témoignage doublement émouvant : « C'est avec une immense tristesse que je reçois cette nouvelle du décès de Bernard . . . Lorsque mon fils est tombé malade, j'étais sur la place de la mairie. Il fut le premier à me soutenir et malheureusement quelque temps après il me fit part que lui aussi était atteint d'un cancer. Pendant les cinq ans de la maladie de mon fils, lors des différentes améliorations ou des différentes rechutes, il était toujours là pour me remonter le moral alors que lui-même souffrait. De Bernard, je garderai l'image d'un homme intègre, près des gens, mais surtout un homme humain à l'écoute des autres. Comme il le disait « on n'a pas forcément les mêmes idées politiques, mais nous avons les mêmes valeurs. »

Voici le témoignage d'un autre collègue élu, très proche de lui : « Bien qu'inévitable, le départ de Bernard nous a laissés sans voix. A notre admiration pour sa très large culture, sa grande mémoire et la multiplicité de ses engagements durables, se joignent l'affection pour le compagnon fidèle, affection dans laquelle nous incluons son épouse et ses enfants. Nous avons eu la chance que ce « Juste » vive parmi nous. Que « notre » vaillant Bernard repose dans la Paix ! »

Après tous ces témoignages, c'est à mon tour de m'adresser à toi, Bernard . . . Tu es parti mais tu as laissé ton empreinte dans ta vie familiale, professionnelle, associative, dans notre ville et dans notre Pays d'Astrée. Tu es là, parmi nous . . . présent dans nos cœurs . . . présents dans nos pensées.

Nous ne t'oublierons pas.



## Mot du Maire



*Boën sur Lignon est une petite ville où il fait bon vivre. C'est une commune fière de son patrimoine et de son histoire. Son château classé monument historique a été restauré et abrite le musée des vigneron du Forez où sont présentées des expositions de peinture, sculpture, photos, artisanat d'art et histoire locale. L'église a été rénovée et à cette occasion les vitraux réalisés par Lucien Bégule et Charles Lorin ont retrouvé tout leur éclat.*

*L'industrie est toujours bien présente grâce à l'entreprise SBS (Spécial Brides Services) et Rouleaux Pack pour ne citer que les deux plus importantes... Le Parc intercommunal d'activités économiques de Champbayard dispose de 6 ha prêts à accueillir de nouvelles entreprises. L'artisanat et le commerce continuent à jouer un rôle important. Notre ville bénéficie de la présence de nombreux docteurs, infirmiers et professionnels de santé. Un nouvel hôpital est en cours de construction, plus fonctionnel et adapté aux besoins des personnes qui ont perdu leur autonomie. Un lycée a ouvert ses portes en 2001, grâce au Conseil régional Rhône-Alpes et se distingue par ses excellents résultats au baccalauréat. Le collège a été reconstruit par le Conseil général de la Loire et accueille un effectif en augmentation constante (plus de 650 élèves à la dernière rentrée). L'école primaire, le restaurant scolaire et tout dernièrement, l'école maternelle publiques ont été rénovés et donnent entière satisfaction aux enseignants comme aux parents. Le centre ville se transforme progressivement et sera encore plus accueillant lorsque les travaux de la place Rolle et de la place de La Marne seront terminés. Notre ville reçoit très régulièrement un prix au concours du fleurissement départemental grâce aux efforts conjugués des services municipaux et des particuliers. Le Parc de La Sablière et le Lignon d'Honoré d'Urfé attirent non seulement les Boënnais mais aussi de nombreux visiteurs amateurs de nature, d'espace et de calme. De nombreuses associations permettent la pratique de loisirs sportifs et culturels et organisent des manifestations dont certaines ont une renommée départementale. La communauté de communes du Pays d'Astrée a réalisé une salle de sports intercommunale très appréciée dotée d'un mur d'escalade homologué. La très dynamique association du cinéma « L'Entract' » vient d'inaugurer un hall d'accueil rénové, le passage au cinéma numérique, un accès handicapés et un programme culturel de plus en plus étoffé avec l'accueil de spectacles de musique et de théâtre sur la scène à l'italienne réaménagée.*

*L'équipe municipale s'attache à gérer la ville en préservant l'avenir : importants travaux pour assurer un approvisionnement en eau de qualité (réfection de la canalisation des sources de la Valla), mise en place progressive d'un réseau séparatif pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration, extinction de l'éclairage public la nuit...*

*Boën sur Lignon fait preuve de vitalité et joue pleinement son rôle de chef-lieu de canton.*

**Lucien MOULLIER**  
**Monsieur Le Maire**

## SOMMAIRE

<b>Les finances de la ville de Boën sur Lignon .....</b>	<b>p. 04</b>
<b>Travaux .....</b>	<b>p. 06</b>
<b>Informations utiles.....</b>	<b>p. 07</b>
<b>Hôpital de Boën sur Lignon .....</b>	<b>p. 08</b>
<b>Foyer résidence l'Astrée .....</b>	<b>p. 09</b>
<b>ADMR / AIMV / CLE-CILDEA .....</b>	<b>p. 10</b>
<b>Retrospective Mai 2013 .....</b>	<b>p. 11</b>
<b>Téléthon .....</b>	<b>p. 12</b>
<b>Nouveau Site internet pour la ville de Boën sur Lignon .....</b>	<b>p. 12</b>
<b>Communauté de communes du Pays d'Astrée .....</b>	<b>p. 13</b>
<b>Documents d'informations communal sur les risques majeurs.....</b>	<b>p. 14</b>
<b>Les bons réflexes face au risques majeurs .....</b>	<b>p. 15</b>
<b>Comité des Fêtes .....</b>	<b>p. 16</b>
<b>Amicale Laique.....</b>	<b>p. 17</b>
<b>Histoire, généalogie et patrimoine.....</b>	<b>p. 18</b>
<b>Château de Boën .....</b>	<b>p. 19</b>
<b>Guide de la médiathèque .....</b>	<b>p. 20</b>
<b>Conseil Municipal des Jeunes.....</b>	<b>p. 21</b>
<b>MJC .....</b>	<b>p. 22</b>
<b>Etoile de Boën / ASBT.....</b>	<b>p. 24</b>
<b>Musique .....</b>	<b>p. 25</b>
<b>Etats civils 2012-2013 .....</b>	<b>p. 26</b>
<b>Forum de l'Emploi .....</b>	<b>p. 28</b>

### 1. Le Budget principal de la VILLE

Les services regroupés dans ce « budget principal » correspondent aux services municipaux de base : Service de l'état-civil, Services administratif et comptable, Police, Services techniques, Restaurant scolaire, Service périscolaire, Château-Musée, Médiathèque, Camping municipal...

En additionnant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement, on constate que ce budget important par la multiplicité des missions et les personnes qui y travaillent est financé, en moyenne, de la façon suivante :

- 40 % de taxes locales communales
- 25 % de dotations de l'Etat en compensation des différentes missions confiées à la Commune.
- 10 % de produits des services rendus, loyers perçus et remboursements divers.
- 8 % d'emprunt bancaire
- 7 % de récupération de TVA (sur les investissements réalisés en 2011).
- 5 % de subventions (Europe, Etat, Région, Département) sur les investissements réalisés
- 3 % de produit exceptionnel
- 2 % de taxe locale d'équipement (sur construction neuve).

L'exercice 2012, pour ce Budget principal a été marqué par les éléments suivants :

- Majoration contenue (1%) des taux des taxes locales (Cf. tableau ci-joint)
- Baisse des dotations de l'Etat et des produits des services facturés.
- Augmentation excessive des charges de Personnel.
- D'où une forte réduction du résultat de fonctionnement (qui atteint tout de même un excédent de 532.000 €).
- Or nous affectons tout cet excédent de fonctionnement au financement des investissements ; ces investissements, en 2012, ont été importants (Ecole Maternelle, Eclairage public, « Cuisine » de la Salle des fêtes, acquisitions immobilières, travaux aux cimetières, travaux de sécurité, matériels et mobiliers, etc.) pour un total de 906.000 €.
- Les 100.000 € de subventions reçus pour ces investissements ont donc été insuffisants pour boucler le financement. Nous avons donc dû solliciter le Crédit Agricole pour boucler le dossier de financement des investissements 2012.

Le budget 2013, a fait l'objet d'un important travail de la part du Conseil municipal et de ses principaux collaborateurs. Il s'agissait, en effet, de faire face aux inquiétudes humaines et économiques, tout en ne renonçant pas aux grands projets d'investissements 2014 (Finalisation des aménagements autour de l'Ecole, dernière étape

d'amélioration et d'économie sur l'éclairage public ; réfection indispensable et colossale des réseaux souterrains, revêtements et aménagements des Places Rolle et de la Marne, partie basse de la rue de la Chaux et rue Sixte-Delorme ; acquisition, démolition, rénovation diverses ; etc.). Ces investissements coûtent 1.127.000 € (un gros effort).

Les solutions mises en place (cette année encore la progression du taux des taxes locales sera volontairement limitée à 1%) portent principalement sur un encadrement rigoureux des dépenses, c'est ainsi, par exemple, que :

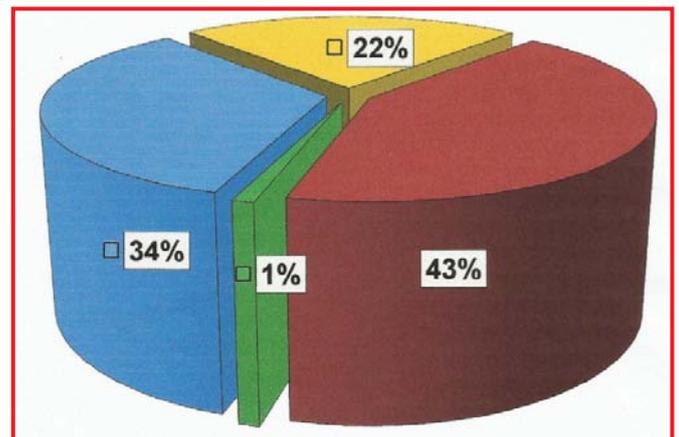
- les achats, les indemnités des élus et les subventions aux associations en 2013 vont baisser (2% au moins)
- les charges de personnel seront maîtrisées, grâce à différentes décisions d'optimisation.
- un nouvel emprunt limité à 200.000 € permettra de « boucler » le financement des investissements, compte tenu de l'amélioration du résultat de fonctionnement prévu.

Sachant que nous remboursons chaque année plus de 200.000 € sur la seule dette de ce budget principal, on peut comprendre (Cf. graphique ci-dessous) que nous n'avons pas renoncé à maintenir la dette à un niveau raisonnable (malgré les emprunts décidés).

Monbrison Moingt	Boën sur Lignon							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
	1,5%	1,4%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	
<b>2013</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	
Habitation	15,14	7,67	7,78	7,86	7,94	8,02	8,10	8,18
Foncière / bâti	20,35	16,04	16,27	16,44	16,60	16,77	16,94	17,11
Foncière / non-bâti	32,90	39,72	40,28	40,68	41,09	41,50	41,92	42,34

**Rappel :** Depuis 2005, la part CCPA des taxes locales a été intégrée dans les taux ci-dessus  
En revanche, la Taxe Professionnelle (TP) est devenue communautaire (TPU)

Prévision de répartition des taxes locales				
Bases estimées	TAUX	TAXES	Graphique	PRODUIT
4 050 300 €	8,18	Habitation	Habitation	331 315
3 663 240 €	17,11	Foncière / bâti	Foncière/maison	626 780
38 000 €	42,34	Foncière / non-b	Foncière/terrain	16 089
		Compensation Taxe Professionnelle	Ex-Taxe pro	494 293
		<b>TOTAL</b>		<b>1 468 477</b>



## 2. Le Service de l'EAU potable

Bien que nos tarifs soient en hausse, en raison des contraintes règlementaires et de l'importance des investissements à venir, nous restons très en dessous des prix moyens pratiqués dans notre région. Et dans le même temps, notre équipe de techniciens fait le maximum pour fournir une eau de qualité à tous nos abonnés, dans des conditions souvent difficiles.

Le compte d'exploitation de ce Service, tant en 2012 qu'en 2013, est bon. La dette de l'eau est en baisse continue depuis 2008.

La perspective d'avoir à financer, en 2014 ou 2015, la coûteuse Station de reminéralisation, que nous réclame l'Administration, n'est plus un drame, car nous avons patiemment constitué la réserve nécessaire.

Malgré cela, l'importance des travaux restant

à réaliser, notamment le réseau Route de Parafin, nous font obligation de rester vigilants.

Autre préoccupation : « le relevé des compteurs » en cours d'année (incluant donc en facturation des consommations sur 2 années différentes), est une vraie difficulté pratique. Mais heureusement votre bonne compréhension et votre confiance limitent les conflits nés de cette situation et de la rigidité de notre logiciel de facturation. Nous vous en remercions sincèrement.

Bien sûr, nous poursuivons notre recherche de simplification des documents, procédures et coûts de gestion. C'est ainsi qu'à titre expérimental, en 2013, certains d'entre vous pourront être invités par un courrier, à relever eux-mêmes leur compteur d'eau, en juin et à nous transmettre cette information.

## 3. Le service d'ASSAINISSEMENT des eaux usées

Est marqué par les investissements réalisés récemment (187.000 € en 2011, 116.000 € en 2012) pour la rénovation, l'extension des réseaux, le traitement d'eaux pluviales, la remise à neuf de pièces d'usure aux stations d'assainissement, les changements d'une pompe et du dégrilleur de relevage, etc.

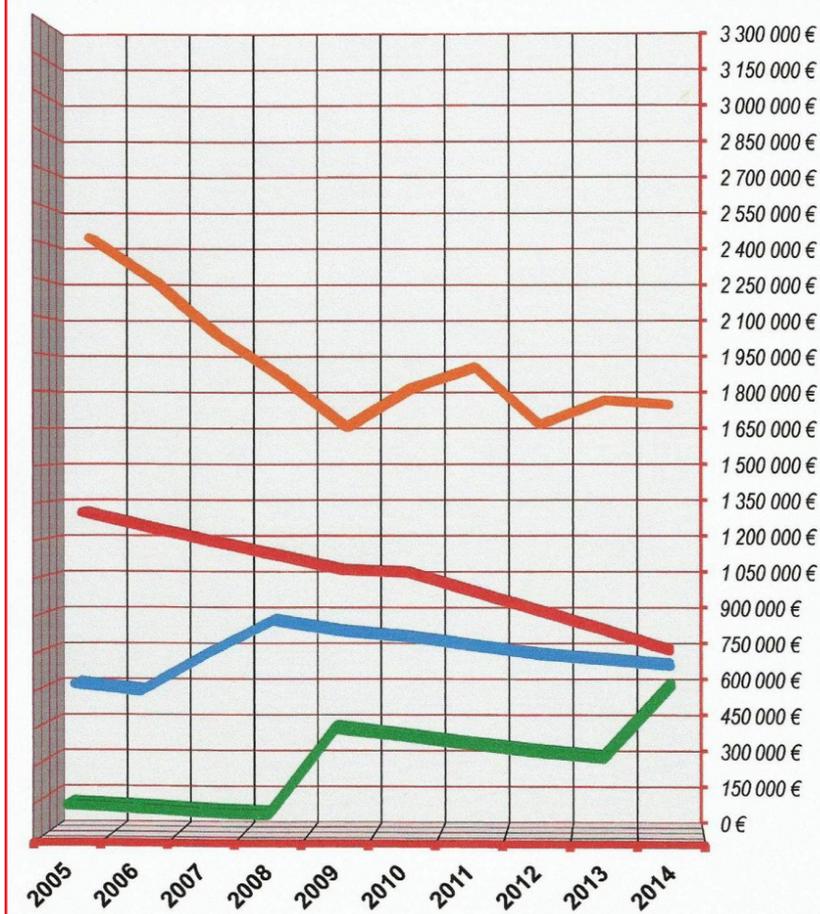
Ceci est accentué par l'importance des investissements à réaliser sous peu (400.000 € en 2013 et 2014) pour la rénovation des réseaux « Rolle-Marne-Chaux-Delorme », la maintenance de matériel station. Puis en 2014, la rénovation du réseau de la Route de Parafin, la programmation de la généralisation du réseau d'eau pluviale et de la création d'un bassin de rétention de ces eaux pluviales, conditions indispensables pour que nos stations soient efficaces en toutes saisons).

D'où depuis 2011, l'accélération de la hausse des tarifs de ce service. Notez que la création de « l'abonnement assainissement » a permis d'atteindre le plancher de facturation imposé par l'Administration de tutelle (Cf. tableau ci-dessous), car nous étions en-dessous des tarifs légaux.

D'où aussi un emprunt de l'ordre de 250.000 € en 2013, après plusieurs années d'autofinancement sans emprunt (Cf. tableau page précédente).

**Dettes au 1er janvier Ville-CCAS-Eau-Assainissement**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Ville</b>	2 437 000	2 262 000	2 035 000	1 859 000	1 654 000	1 815 000	1 903 000	1 665 000	1 765 000	1 747 000
<b>CCAS</b>	1 305 700	1 243 600	1 185 900	1 129 400	1 070 100	1 060 262	981 600	904 300	824 900	742 717
<b>Eau</b>	618 500	587 700	739 900	875 300	832 200	810 000	773 600	738 000	716 400	693 601
<b>Assain</b>	150 100	135 900	121 400	111 900	456 500	426 000	393 188	362 618	338 600	627 000



## Facturation de l'eau

**Conformément aux textes en vigueur, nous rappelons le principe retenu par le conseil municipal : règlement au mois de juin d'une facture finale d'eau et règlement au mois d'octobre d'une facture finale d'assainissement.**



#### 4. Le CCAS et le Foyer Résidence

Le centre Communal d'Action Sociale (CCAS) poursuit sa mission d'accompagnement des personnes en difficultés, en étroite coopération avec les Services sociaux et les associations caritatives, partenaires efficaces.

Le CCAS fête aussi, deux fois par an, les « Anciens » de 70 ans et plus, à l'occasion de rassemblements festifs.

La fonction de « tuteur » que le CCAS exerce sur le Foyer Résidence l'Astrée est moins connue. Propriétaire de l'immeuble, le CCAS assume les investissements immobiliers du Foyer, il en assure aussi le contrôle de gestion avec deux autres autorités de tutelle.

Après 10 années consécutives de résultats positifs, le Foyer Résidence a connu, en 2012, un premier déficit, épongé à titre exceptionnel par le CCAS. En 2013 cette dérive sera corrigée par des réorganisations internes, tout en garantissant la qualité de vie des résidents.

Il faut souligner la poursuite du développement du service de portage de repas à domicile (confectionnés au Foyer), désormais 1000 repas sont livrés chaque mois !

En résumé, tous ceux qui travaillent, avec passion, au devenir de notre ville, ont encore du grain à moudre !

Joël Magand  
Adjoint aux finances

### TARIF des prestations Eau et Assainissement

1. Prix de vente de 1 M3 (1000 litres d'eau)							Ecart en %
Année	EAU potable	Agence de l'eau	TVA 5.50%	EAU assainie	Agence de l'eau	TOTAL TTC	
2010	1.21	0.30	0.067	0.93	0.18	2.69 €	3.80%
2011	1.24	0.31	0.068	0.95	0.19	2.76 €	2.60%
2012	1.28	0.32	0.070	0.98	0.20	2.85 €	3.23%
2013	1.31	0.31	0.089	1.01	0.19	2.91 €	2.02%
2014	1.31	0.31	0.089	1.08	0.19	2.98 €	2.35%

2. Abonnements annuels (accès aux services)				3. PAC	
Année	EAU potable	Respect et des normes de sécurité des autorités de tutelles	EAU assainie	Raccordement assainissement	
2010	35 €		0 €	900 €	
2011	25 €		25 €	1 500 €	
2012	26 €		26 €	1 750 €	
2013	28 €		28 €	2 000 €	
2014	29 €		29 €	2 200 €	

Modalités ci-dessous

PAC (ex- PRE, participation au raccordement à l'égoût) d'un logement est payée une seule fois, lors du raccordement au réseau.

Cas particuliers :

- Pour un immeuble comportant plusieurs logements  
la PAC = Nombre de logements X par tarif PAC X 0,60
- Pour un établissement de soins, une maison de retraite, un hôtel  
la PAC = Nombre de chambres X par tarif PAC X 0,50

FACTURATION des consommations "à cheval" sur 2 années au tarif de l'année de facturation )

- En Juin-juillet, facturation de l'Eau consommée et de son abonnement
- En septembre-octobre, facturation de l'Assainissement et de son abonnement

Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement (ou compteur)

Le forfait facturé correspond à 30 mn (déplacement et intervention) du fontainier (par exemple 15 € en 2012)

- OBSERVATIONS : 1. Les chiffres en ROUGE dans ce document sont des estimations.  
2. La TVA s'applique désormais ( LR du Ministère du 8/01/2012) à toute la facture d'Eau, y compris sur la redevance "Lutte contre la pollution" perçue pour l'Agence de l'eau.  
3. Nous ne sommes pas actuellement soumis à la TVA (7, puis 10%) sur l'Assainissement.

## Travaux



### PLACE-ROLLE PLACE de la MARNE :

La 1<sup>re</sup> phase des travaux de réfection des réseaux d'assainissement, d'eau potable et parasite, est terminée. Ces travaux ont été conséquents et à la vue des découvertes qui ont été faites l'urgence de cette réfection était nécessaire.

Ces travaux importants sont faits pour plusieurs générations. De plus 2 antennes ont été mises en attente rue de La Chaux et rue de Roanne et permettront de brancher les futurs réseaux (Rue de Saint Sixte ; Les Boulardes ; Rue de Roanne ; Rue de la Chaux ; etc.) qui seront réalisés dans les années futures.

Pour le bien être de tous, particuliers et commerçants, la municipalité a décidé de mettre une couche de roulement sur les voies circulables afin de supprimer les nuisances (trous ; pousières ; etc.).

La 2<sup>e</sup> phase sera effectuée à partir du mois de Septembre.

Elle concernera tous les aménagements de surface : trottoirs ; voiries ; espaces verts ; etc.

La durée de ces travaux est prévue pour 4 à 5 mois en fonction entre autre des intempéries possibles, mais pour les fêtes de Noël la physiologie de notre commune devrait avoir retrouvé un air de jeunesse.

Christian Massacrier,  
Adjoint à l'urbanisme



### Règlementations constructions

- Toutes constructions, extensions, doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie.
- Un nuancier pour les façades est disponible en mairie, seules les teintes de ce nuancier sont autorisées.
- Un nuancier pour les boiseries est disponible à la communauté de communes, seules les teintes de ce nuancier sont autorisées.
- Des permanences sont assurées en Mairie pour tous renseignements d'urbanisme.

**Les documents nécessaires vous seront remis. Téléphonnez en mairie pour prendre rendez-vous.**

### Rappels concernant les constructions et travaux

#### Déclarations préalables :

- construction d'une superficie inférieure à 20m<sup>2</sup> non attenante à des bâtiments existants, sinon inférieure à 40 m<sup>2</sup> si attenant,
- modification ou ravalement de façade,
- réfection de toiture,
- construction d'une piscine non couverte ,
- réalisation d'une clôture ou murette en bordure de voie publique,
- réalisation d'une véranda,
- pose panneaux photovoltaïque.

#### Permis de construire

- construction d'un bâtiment d'une superficie supérieure à 20m<sup>2</sup> non attenant à une maison existante.

#### Autorisations de voirie :

Sont concernées toutes les occupations du domaine public :

- ouverture de tranchée
- pose d'échafaudages
- stationnement de véhicule pour déménagement ou travaux.

**Tous ces imprimés sont disponibles en Mairie.**

### Opérations façades

Ce type d'opération intéresse tous les propriétaires privés ayant pour projet un ravalement de façades.

Les immeubles pouvant bénéficier de l'aide se situent uniquement dans le centre ville de Boën (zone UB). La réussite de ces opérations passe par :

- La définition d'un cadre réglementaire : règle-

ment opérationnel, périmètre spécifique.

- Des dispositions financières avantageuses pour les propriétaires.
- Une équipe d'animation conseil qualifiée, constituée de techniciens spécialisés, assurant un suivi personnalisé des opérations. (Permanence le premier jeudi du mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, 17 rue de Roanne).

### Rappels de réglementations

#### Nuisances sonores :

Les travaux de bricolage ou de jardinage qui engendrent des nuisances sonores (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, ...) sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Ecobuage et brûlage de rémanents :** Le brûlage des végétaux sur pied et des rémanents de débroussaillage (issus des bois, forêts, reboisement, landes et maquis) sont autorisés du 1<sup>er</sup> octobre au 28 février et du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin sur autorisation de la mairie.

**Déchets végétaux :** le brûlage des déchets végétaux (issus de parcs, jardins et cimetières) est interdit. Il faut les déposer à la déchèterie intercommunale ou composter.

### Listes électorales

Voter est un droit, c'est aussi un devoir. Il est obligatoire d'être inscrit avant le 31 Décembre sur les listes électorales, pour pouvoir voter.

### Recensement

Le recensement de tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans est obligatoire.

Une attestation est remise aux intéressés ; elle est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis de conduire, ...), pour s'inscrire sur les listes électorales...

### Citoyenneté - Rappels

Le traçage de lignes jaunes continues sur les bordures de trottoirs ou au sol indique un stationnement interdit car dangereux pour la circulation...

Les parkings de la commune mis à votre disposi-

tion sont gratuits :

Zones bleues : Place de l'Hôtel de Ville, Place Emile Mandrillon, Place Carnot, Place de la République, Place de la Victoire, Rue de Roanne et Rue Clermont.

Les chiens doivent être tenus en laisse, notamment dans le parc Moiziux et à La Sablière. Vous pouvez conduire vos chiens dans la partie basse du parc Moiziux pour les déjections canines.

## Le Conseil municipal des jeunes communique

Nous faisons partie de la commission «nature et environnement». Nous sommes très sensibles à la propreté de notre ville. Nous avons remarqué que, souvent, les chiens font leurs besoins sur les trottoirs. Ce n'est pas propre et c'est dangereux. Si vous êtes propriétaire d'un chien et si vous le promenez dans la rue, pensez à ramasser ses crottes et à les mettre dans les poubelles. Nous comptons sur vous. MERCI.

*Irina, Léo, Margaux, Maureen, Rayanne, Sophie.*

### Déneigement

Nous rappelons qu'en cas de chutes de neige, le déneigement des trottoirs et voies privées reste à la charge des résidents (locataires ou propriétaires) et engage leur responsabilité. Les services techniques de la ville assurent le déneigement de la voirie communale.

### Télévision

La chaîne de télévision locale TL7 émet sur le canal 52 (ou 41) et sur la TNT (Télévision Numérique).

### Cinéma - L'Extract'

Nous rappelons que le programme des diffusions de films est à votre disposition chez les commerçants boënnais.

### Permanences des pharmacies

Pour connaître les pharmacies de garde :

- Par téléphone au 3915
- Sur internet sur [www.sosgardes.fr](http://www.sosgardes.fr)

Madame Curtil Mathilde, née Messant est née le 5 décembre 1912 à St Didier sur Rochefort.

Elle épouse Germain Curtil le 8 février 1935. Ils s'installent à « Pra-lois » à St Didier où ils cultiveront la terre. De leur union naîtront trois enfants : Claudette, Robert et Gaby. A l'âge de la retraite le couple s'établit à Boën sur Lignon . Ils profiteront de leurs cinq petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants. Après le décès de son mari, Madame Curtil rejoint l'hôpital local en 2007.

Mercredi 5 décembre 2012, elle fêtait ses cent ans avec sa famille et ses amis !

Monsieur Blot, le directeur, est venu partager l'après midi avec nous.

Il y avait aussi Monsieur Moullier, le maire de Boën sur Lignon , qui nous a fait un beau discours sur l'art de bien vieillir . Elle a vécu 20 ans à Boën.

Monsieur Rolland, le maire de saint Didier sur Rochefort était également présent et nous a évoqué quelques beaux souvenirs du passé.

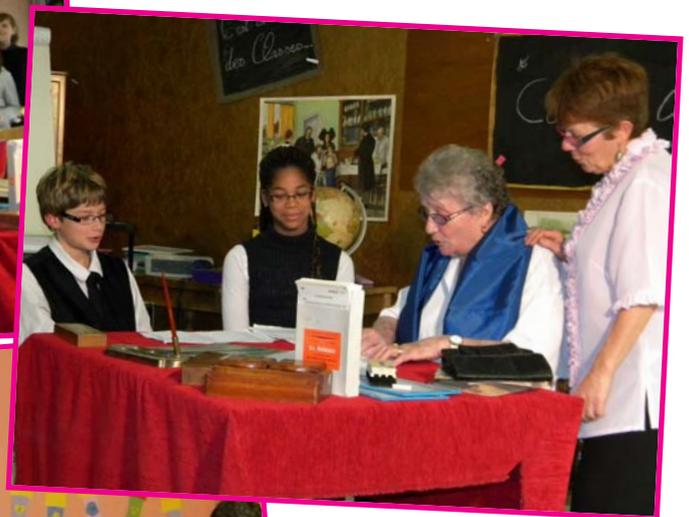
Tout le personnel de l'Hôpital s'était mobilisé pour lui procurer une belle journée. Le coiffeur s'était occupé de ses cheveux, les aides soignantes l'avaient joliment vêtue, les cuisiniers avaient confectionné un énorme gâteau personnalisé, l'animatrice avait préparé quelques textes de chansons pour se divertir.

L'hôpital lui a offert un beau bouquet de fleurs et un joli petit gilet bleu, sa couleur préférée. Sa chambre fut tant fleurie par ses proches qu'il a fallu laisser des bouquets au réfectoire. Pour le plus grand plaisir des autres résidents.

Ce fut une belle après-midi ensoleillée pour nous tous !

*Judith DELSINNE*

*Animatrice à l'hôpital de Boën sur Lignon*



En 2013, notre foyer résidence va souffler ses trente bougies. Il est devenu au fil des années un acteur incontournable de la vie sociale de notre cité. Cet anniversaire est l'occasion de souligner les efforts de toutes celles et ceux, élus, bénévoles, jeunes et seniors... qui ont contribué à en faire aujourd'hui un établissement dynamique et chaleureux.

Parce que nous devons nous adapter sans cesse aux besoins de nos aînés pour leur offrir des logements confortables et sécurisés, nous avons réalisé régulièrement des travaux d'entretien et d'embellissement de la résidence. Dernièrement, sous la houlette de Ghislain Vouriot, élu en charge du foyer, et de Mme Gaumon, vice-présidente du CCAS, ont été conduits des travaux importants sur le chauffage, l'isolation, ou le changement des revêtements des sols.

Parce qu'il est tout aussi important d'offrir à nos résidents des services de qualité, nous fabriquons chaque jour de l'année une centaine de repas pris sur place ou livrés à domicile.

Depuis deux ans, une diététicienne nous apporte son aide pour offrir des repas de qualité et équilibrés, appréciés des résidents et de leurs invités.

Mais, avant tout, notre résidence doit être un lieu de vie simple et convivial, à l'image des habitants de notre territoire.

Bénévoles et partenaires se sont associés avec nos résidents pour créer des moments de partage entre générations : centre de loisirs, école de musique, réseau des assistantes maternelles, hôpital local, château de la Vigne... nombreux sont venus à notre rencontre et ont pu notamment découvrir la qualité des « compétences » de nos anciens avec notre chorale Babouchka, notre jardin, et bientôt notre petit poulailler.

Aussi, si vous ne nous connaissez pas encore, venez nous rencontrer : nous serons ravis de vous accueillir, vous informer et vous faire découvrir notre établissement, en plein cœur de Boën, mais si proche de nos montagnes!



*Martine FALDUZZI,  
directrice.*



## Agenda

**CCAS vous informe...**  
(centre communal d'action sociale)

**Le Repas des Anciens  
aura lieu  
le Samedi 28 Septembre  
à la Salle des Fêtes**

Conseil général  
**LOIRE**  
EN RHÔNE-ALPES

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE  
présente

 Maison  
LOIRE  
Autonomie

**Personnes âgées  
Personnes handicapées**

La Maison Loire Autonomie vous accompagne  
dans toutes vos démarches



 **04 7749 91 91**  
UN NUMÉRO UNIQUE

L'équipe des Conseillers Accueil Autonomie  
est à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

La Maison Loire Autonomie, c'est :

- Un interlocuteur unique
- Une réponse à la perte d'autonomie
- Un accompagnement personnalisé
- Un service de proximité

www.loire.fr



L'ADMR est présente sur la commune de BOËN depuis 20 ANS. En 2012, 135 personnes ont été aidées par nos services. 3 associations ADMR répondent à vos besoins sur la commune, employant 52 salariés en CDI.

Vous pouvez nous contacter à la MAISON DES SERVICES :  
10 place Mandrillon - 42130 BOËN  
Tél. 04 77 24 19 69 - Fax 04 77 96 23 60

#### ASSOCIATIONS LOCALES ADMR

Adhérentes à l'Union Nationale ADMR, association loi 1901, regroupant 3200 associations locales titulaires de l'agrément qualité délivré par le ministère chargé des Affaires sociales et de l'Emploi, membre de l'UNAF, de l'UNIOFSS.



Facilitez-vous la vie

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Petits travaux de jardinage et de bricolage
- Aide à la personne
- Garde de jour et de nuit
- Partage de repas
- Téléassistance

PRISE EN CHARGE ET RÉDUCTIONS D'IMPÔTS POSSIBLES

ADMR  
la référence du service à la personne



L'AIMV Services à Domicile intervient sur la commune de Boën depuis de nombreuses années et propose, 7j/7, une offre complète de services adaptée aux besoins et aux souhaits de chacun : ménage, repassage, préparation et aide à la prise des repas, courses, aide à la toilette, mobilisation, tâches administratives, gardes à domicile 24h/24.

Ainsi pour être au plus proche de ses bénéficiaires l'AIMV est présente sur la commune à la Maison des Permanences 16 rue de Lyon tous les lundis et jeudis de 9h à 11h30.

L'AIMV a également son service de Téléassistance, depuis 1978, qui ne se limite pas à une simple gestion des urgences. Il offre en plus une écoute, permet de conserver un lien social et rassurer la personne accompagnée tout comme son entourage.

Le service de Téléalarme permet à l'abonné de rentrer en contact, par simple pression sur le médaillon, avec notre centrale d'écoute, 24h/24,

7j/7. Le téléopérateur identifie le besoin de la personne et apporte la solution adaptée.

Il a développé son offre avec un détecteur de chutes, une garde de clés, détecteur de fumée...

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur nos services :

**AIMV – Services à domicile :** 04 77 24 24 14  
17, rue Saint Pierre 42600 Montbrison

**AIMV – Téléassistance :** 04 77 43 26 34



Développement rural  
Rhône - Alpes

#### • Sans rendez-vous, les mardis et jeudis matins de 8h30 à 11h30 :

- Accueil convivial ;
- Consultation des offres d'emploi ;
- Consultation de votre dossier de demandeur d'emploi ;
- Inscription, actualisation mensuelle Pole emploi... ;
- Accès libre ou accompagné à : Internet, téléphone – fax, photocopieur.

#### • Sur rendez-vous :

- Appui pour la réalisation de votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) ;
- Aide à la recherche de formations ;
- Aide à la rédaction de CV et de lettres de motivations... ;
- Appui aux employeurs pour leurs recrutements.

Ces services sont réalisés en partenariat avec Pôle emploi.

Le Comité Local pour l'Emploi et  
la Maison des Services des Monts du Forez  
vous accompagnent dans vos démarches de recherche d'emploi



Maison des permanences - 16 rue de Lyon - 42130 Boën sur Lignon

- Comité Local pour l'Emploi (CLE - CILDEA),  
E-mail : cle.boen@wanadoo.fr - Tél. 04.77.24.16.34
- Maison des Services Des Monts du Forez, Tél. 04.77.24.39.92.

Marie Verammen (accompagnement des employeurs)  
marie.verammen@caprural.org - 06.84.79.90.78  
Marie-Odile Savignat (animatrice emploi formation)  
marie-odile.savignat@caprural.org - 06.79.62.38.14



Rappel : La mission locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans sur RDV au 04.77.58.42.03

# Retrospective Mai 2013



Concours de fleurissement 2013

## Agenda Musical

*Les Chemins de L'Astrée,  
en scène et en musique !*

**Dimanche 16 juin**  
Centre culturel de Goutelas et  
communauté de communes

**11h à Marcilly le Châtel**  
(chemin d'Amasis)  
**16h à Montverdun**  
(chemin de Cléontine)

**Fête de la Musique**  
*Ecole de musique du Pays  
d'Astrée et mélomanes*

**Samedi 22 juin**  
**à 14h et 20h**  
à Boën sur Lignon

Pour tout renseignement  
(lieu / participation spontanée)  
Contact : fetedelamusiqueboen2013@gmail.com

*Été musical du  
Conseil général de la Loire*

**Mardi 23 juillet**  
**à 20h30**  
Les concerts de la voix  
(Ensemble instrumental  
du Roannais)

Eglise de Boën sur Lignon



En décembre 2012, les Amis d' Anthony ont organisé leur 8<sup>e</sup> Téléthon. Après une soirée-repas animée par Marie-Pierre Savel et Sébastien Vouriot, fidèles à l'association, avec 200 convives, nous avons poursuivi avec une nouvelle formule "sport à gogo" sur le week-end du Téléthon national : tournois de handball, football en salle et volley-ball ont animé les 3 jours. Convivialité et esprit amical ou familial étaient, comme chaque année, au rendez-vous pour la bonne cause. Et comme chaque année, les fidèles "Amis d'Anthony", les pompiers de Boën, le comité des fêtes de Sail (marche et opération 8 décembre), le Colombier, et les nouveaux Amis, le club de Scrabble de l'Amicale laïque, nous ont permis de reverser encore un beau chèque à l'AFM de 7400€.



## Un nouveau site internet pour la Ville de Boën sur Lignon

La Ville de Boën sur Lignon s'est dotée d'un nouveau site internet.

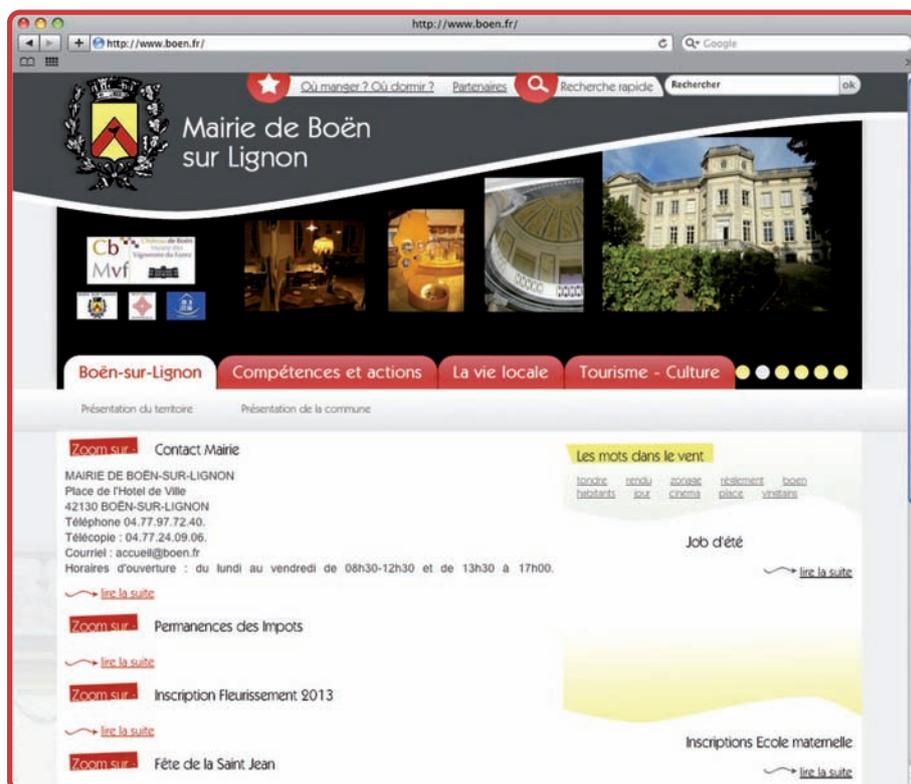
Comme beaucoup de boënnais s'en étaient rendu compte le site de la commune avait cessé de fonctionner depuis l'été dernier. Nous avons résilié notre contrat avec notre ancien prestataire, mais la mise en place du nouveau site a pris plus de temps que prévu. Cependant, c'est chose faite : vous pourrez découvrir le nouveau site à la même adresse que par le passé et nous espérons que la nouvelle version sera plus conviviale et plus complète.

Désormais outre des informations sur la commune, son histoire, ses services publics, vous trouverez de multiples informations et des liens concernant les différentes compétences et actions de la commune. Vous pourrez notamment retrouver sur ce site des règlements adoptés par le Conseil municipal et qui vous sont opposables (assainissement, eau potable, cimetières, occupation du domaine public...), vous pourrez également, grâce à des liens, vous connecter directement sur le site Service-public du Gouvernement pour télécharger un certain nombre de formulaires (état civil ou urbanisme).

Bien entendu vous pourrez télécharger comme par le passé les procès-verbaux du Conseil municipal, les professionnels pourront accéder aux marchés publics mis en ligne par la commune et les actualités. Vous trouverez des adresses utiles, des contacts et connaître les dates de manifestations susceptibles de vous intéresser.

Enfin, si vous avez des propositions pour faire évoluer ce site, n'hésitez pas à nous en faire part : vos propositions seront les bienvenus.

### Les élus



## Informations sur l'année 2012

En 2012, pour les 18 communes de la communauté, la collecte des ordures ménagères est en très légère augmentation de 0,22% et celle des déchets recyclables en baisse de 2,50%.

L'effort des habitants a toutefois permis d'améliorer la qualité du tri puisque les refus de tri ont représenté, en 2012, 8,85 % des déchets recyclables collectés, contre 9.5% en 2011.

Les tonnages de la déchèterie sont en hausse de 15%, tout comme le nombre de visiteurs qui s'établissent à 25 648 en 2012.

	Tonnage 2011	Kg/hab/an	Tonnage 2012	Kg/hab/an
Ordures ménagères	3 265	255	3 260	249
Déchets recyclables	964	75.33	940	72
Déchèterie	2 745	214.5	3 180	242.5

## Du nouveau en 2013

### > La redevance

En 2013, le montant de la part de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est fixé à 90€ (soit 1,73€ par semaine). Cette redevance permet de financer les services en place pour la gestion des déchets sur le territoire de la communauté de commune du Pays d'Astrée : collecte et traitement des ordures ménagères et déchets recyclables en porte à porte, collecte et traitement pour le verre en points d'apport volontaire, les autres collectes spécifiques (marché, verre, cartons, événements...), la collecte et traitement des déchets en déchèterie,...

Le conseil communautaire a décidé d'instaurer une redevance éco-responsable à partir du 1er janvier 2015. Cette redevance comportera une part fixe (part au foyer tenant compte du nombre de personnes et au volume du bac avec un forfait d'un minimum de levées/an) et une part variable qui comptabilisera le nombre de levées au-delà du forfait.

En 2014 une enquête de conteneurisation permettra de connaître pour chaque foyer, quel volume du bac est souhaité pour les ordures ménagères, et le bac ordures ménagères pucé (identifié) sera ensuite mis à disposition par la Communauté de Communes.

### > Tous nos gestes comptent

La tonne de déchets d'ordures ménagères coûte à la collectivité 2 fois plus cher que la tonne de déchets recyclables. Le tri de nos déchets permet donc de réduire les coûts de fonctionnement de l'ensemble du service.

Nous devons réduire le volume des déchets ménagers qui finissent dans le bac à ordures ménagères : les déchets fermentescibles doivent être compostés, les déchets recyclables mis dans la caisse ou le sac jaunes...

**Merci donc de continuer vos efforts dans le tri de vos déchets : le compostage des déchets de cuisine (épluchures de légumes, de fruits, filtres à café, sachet de thé, ...) est un moyen important de réduire les ordures ménagères.**

La fiche technique sur le compostage de nos déchets est en ligne sur le site de la communauté de communes : [www.pays-astree.com](http://www.pays-astree.com).

### > La déchèterie de la Presle à Arthun

En horaires d'été, la déchèterie sera désormais ouverte les lundis matins :

	Lundi, mercredi	Mardi, jeudi	Vendredi et samedi
Été	9h00 - 12h00 14h00 - 18h30	14h00 - 18h30	9h00 - 18h00 (en continu)
Hiver	13h30 - 17h30		9h00 - 12h00 13h30 - 17h30

Modification des horaires le 1<sup>er</sup> lundi suivant le changement d'heure légale. Tél. : 06 07 23 82 13

Un composteur « maison » est depuis peu en service à la déchèterie : vous pouvez apporter vos déchets de cuisine et autres déchets fermentescibles.

### > Rappel des déchets collectés en déchèterie :

Bois traité ou non traité, ferraille, carton, déchets verts, plastique dur, placoplâtre, amiante lié, textile, verre, huile alimentaire, huile de vidange, déchets électrique et électronique, déchets dangereux et toxiques (peinture, vernis, pile, aérosol,...), cartouches d'encre d'imprimante, lampes et néons, capsules de café usagées de la marque Nespresso.

**Pour toute question et tout renseignement : Service déchets ménagers : 04 77 97 79 00 M. Alain CORVI, ambassadeur du tri : 06 47 23 48 05**

**Communauté de Communes du Pays d'Astrée  
17 Rue de Roanne - 42130 BOËN SUR LIGNON  
Tél : 04 77 97 72 48.**

Que deviennent nos déchets ?




En partenariat avec SITA, la Communauté de communes organise à la rentrée des visites GRATUITES du centre de tri à Firminy (42) du centre d'enfouissement à Roche la Molière (42)



le mercredi 11 septembre et/ou le vendredi 13 septembre  
en fonction des inscriptions



départ prévu de la place Moizieux à Boën à 7h30  
retour prévu même endroit 13h15- 13h30

*le transport est assuré et pris en charge par la Communauté de communes*




**INSCRIPTION** au 04 77 97 79 00  
ou par messagerie [ambassadeurtri-pays-astree@orange.fr](mailto:ambassadeurtri-pays-astree@orange.fr)

IPNS

La sécurité des habitants de BOËN SUR LIGNON fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

**Le maire**  
**Lucien MOULLIER**



## RAPPELS PRATIQUES

### > Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

### > Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'ache-

teur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : [www.loire.fr](http://www.loire.fr), rubrique Sécurité / Sécurité civile, IAL

### > Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès)

Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

### > La canicule

- il fait très chaud 
- la température ne descend pas la nuit
- le phénomène dure depuis plusieurs jours

#### Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

- 112** N° Urgence européen
- 15** SAMU
- 18** SDIS (Pompiers) :
- 17** Police ou Gendarmerie

## MAIRIE

**Téléphone** : 04 77 97 72 40

**Astreinte** :

**Fax** : 04 77 24 09 06

**E-mail** : [mairie@boen.fr](mailto:mairie@boen.fr)

**Horaires d'ouverture** :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le samedi de 9h à 11h sur RDV.

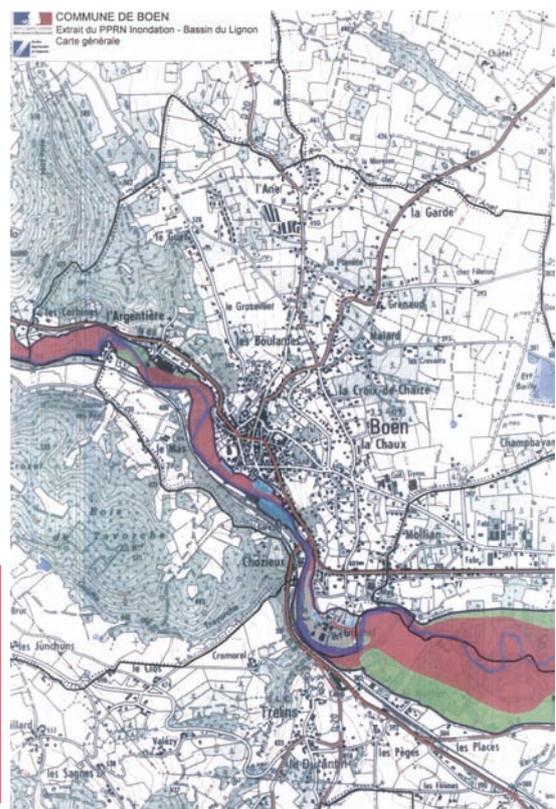
## Sites internet utiles :

- > Services de l'état de la Loire  
<http://www.loire.gouv.fr>
- > Pour en savoir plus sur les risques majeurs  
<http://www.prim.net>
- > Pour en savoir plus sur les risques du département  
<http://www.loire.pref.gouv.fr> : puis actions de l'état, sécurité, civile, risques majeurs DDRM.

Pour plus de renseignements sur notre commune  
[www.boen.fr](http://www.boen.fr)

## L'alerte sur la commune :

- En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :
- la diffusion de messages par hauts-parleurs
  - la municipalité, en porte à porte ou téléphone
  - la distribution de consignes



En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

## Dans tous les cas :

### AVANT

Prévoir :

- une radio portable équipée de piles (à vérifier),
- une lampe de poche (piles à vérifier),
- une réserve d'eau potable,
- lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1<sup>re</sup> nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent),
- s'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde.

### PENDANT

- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre).



Écouter la radio (France-Info et radios locales). Pour information sur l'évolution de la situation.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants.



Ne pas téléphoner (sauf cas de nécessité vitale). Pour libérer les lignes pour les secours

### APRES

- écouter la radio
- évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses
- se mettre à la disposition des secours

## CONSIGNES SPECIFIQUES

### Évacuation :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1<sup>re</sup> nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

### Confinement :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides. Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.



### Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)



### Feux de forêts

- AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations
- PENDANT :
- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
  - S'éloigner dos au vent
  - Respirer à travers un linge humide
  - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie



### Risque industriel - Nuage toxique Transport de Matières Dangereuses

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
- Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent ; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations
- Couper la ventilation et la climatisation



### Chutes de neige

- Se renseigner sur l'état des routes
- Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible
- Protéger les canalisations contre le gel
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol



### Tempêtes - Vent violent

- Limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place



### Chutes de blocs Glissement de terrain

- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé
- Fuir latéralement ; s'éloigner du point d'effondrement



### Rupture de barrage (barrage de SAIL SOUS COUZAN)

- Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraires à emprunter)
- Ne pas prendre l'ascenseur (coupure de courant)
- Ne pas revenir sur ses pas
- S'éloigner des ponts et torrents



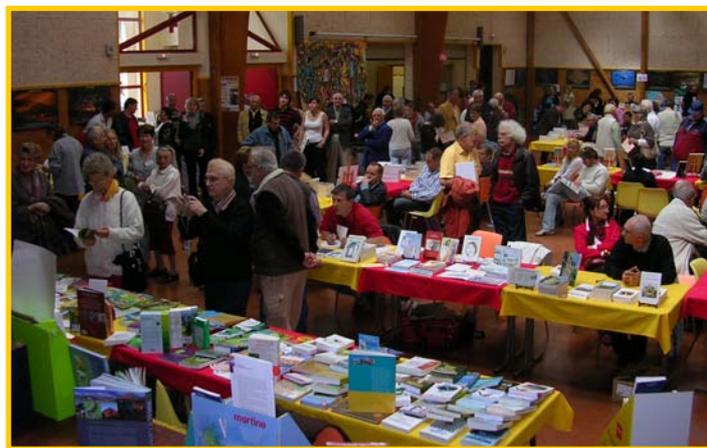
Nous avons organisé trois manifestations en 2012 : les Boënnales du livre et Printaflor en mai, la fête de la Saint-Jean le dernier week-end de juin. La journée du dimanche s'est déroulée au parc de la Sablière avec repas et différentes animations gratuites (c'était une première). Nous avons terminé l'année en octobre par le concours de belote.

En 2013, nous repartons avec seulement trois manifestations en raison du manque de bénévoles au sein de notre association. Les personnes qui souhaitent rejoindre notre équipe seront les bienvenues.

La Saint-Jean aura lieu les 21,22 et 23 juin. Nous commencerons par la distribution des brioches une semaine avant pour que tout le monde puisse avoir le programme de la fête. Vendredi : feu d'artifice avec animation musicale. Le samedi : retraite aux flambeaux avec les sapeurs pompiers et batterie fanfare. Le dimanche, la fête revient au centre ville avec défilé de majorettes, bandas, batterie fanfare et groupe de percussion BATUKATA ...

Je tiens à remercier très sincèrement tous les membres du comité des fêtes et leurs conjoints(es) qui répondent présents pour le bon déroulement de toutes ces manifestations ainsi que la municipalité pour la mise à disposition des services techniques et toutes les personnes qui nous ont prêté main forte pour la Saint-Jean.

*Gilbert MAYOUD Président*



**Les Boënnales**

# Agenda

## Forum des Associations

**Dimanche 8 septembre**  
**Salle de sports intercommunale**



La dernière assemblée générale de l'Amicale Laïque a fait ressortir la bonne vitalité de cette association, forte de ses 11 sections et presque 500 membres.

Vous pouvez pratiquer la gymnastique sportive dans la très belle salle spécialisée du gymnase intercommunal.

Vous pouvez aussi y pratiquer le hand-ball ; volley ; badminton ; tennis de table. Le foyer de l'Amicale abrite le billard ; la pétanque et la marche ainsi que le scrabble. L'escrime évolue dans une salle spécifique et le VTT utilise la nature comme terrain de jeu.

L'Amicale Laïque vient aussi en aide aux écoles publiques, maternelle et primaire, en participant au financement de l'usep, sortie pédagogique ou spectacle comme celui de la troupe Marbayassa du Burkina Faso en avril.

Pour tous renseignements concernant l'Amicale Laïque : 04 77 97 31 80.



## Agenda

### Gala de Gymnastique de l'Amicale Laïque

Samedi 29 juin 2013 à 20h 30  
à la Salle de Sports



À l'automne 2011, le château de Boën accueillait l'exposition du trentième anniversaire de l'association généalogique de la Loire, consacrée à l'industrie ligérienne. L'antenne de Boën s'est vue confier les recherches relatives aux établissements Gauchon-Moizieux, ce qui lui a donné l'idée de poursuivre dans cette voie. Ainsi est né au sein de l'association du château de Boën l'atelier « Histoire Généalogie et Patrimoine » dont le but est de retracer l'histoire de la ville et de présenter au public une exposition annuelle complétée par une brochure. Le centre Social de Montbrison, écho de l'histoire locale par son « Village de Forez » en assurera l'édition.

Pour assurer un tel travail, il convient de collecter les témoignages oraux, les photos, cartes postales, factures, souvenirs conservés dans les mémoires des habitants, les archives familiales, les actes notariés.

Sauver toutes ces archives, les transmettre aux générations futures, connaître maisons, commerces, rues, monuments et fêtes, préserver ce que le modernisme fait disparaître, porter au plus haut notre chère terre d'Astrée en suivant les traces de Jean-Paul Gourguillon, Joanny Durand ou Henri Bedoin, c'est la tâche que s'est fixée l'Atelier.

Fort d'une vingtaine de passionnés, le groupe présente sa première exposition en novembre 2011 : « la rue de Lyon du Pont Terray à l'Hôtel



de ville » de sa création en 1840 à nos jours. Elle évoque l'essor du bâti, de l'artisanat et du commerce : bottiers, tailleurs, zingueurs, quincailliers, ébénistes, charrons, maréchaux, celui aussi des fêtes, des soirées, spectacles et concerts destinés à distraire une population en augmentation.

Le succès de l'exposition et de la revue encourage le groupe à continuer en 2012 l'exploration de l'axe routier créé à partir de 1840 sous le maire Rivière Fay, c'est-à-dire la rue de Clermont élargie à six mètres et progressivement bordée des commerces nécessaires. Boën, centre commercial du canton accueille les jours de foire et de marché une foule de forains, chalands et curieux.

L'année 2013 s'intéressera à la rue du 8 mai (ancienne rue de l'hospice) aux places de l'église et Carnot, partie de l'ancienne voie qui traversait Boën vers St Germain ou Clermont en entrant par la porte sud de Montbrison. Elle est imprégnée d'histoire médiévale et jalonnée de vestiges respectables, l'hospice, le relais de poste, la cure, l'ancienne Auberge de la croix blanche, une ancienne maison à encorbellement, une maison Renaissance...

L'année 2014 fera l'objet d'une étude déjà lancée sur nos Poilus de la guerre de 14-18. Nous faisons appel à tous ceux qui détiennent des informations ; lettres, photos, articles de journaux, objets...

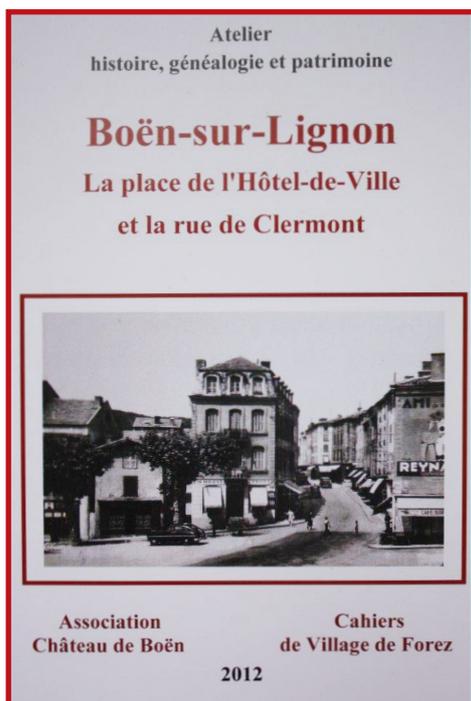
*NB : les deux revues déjà publiées sont disponi-*

*bles au Château de Boën, à l'Office de tourisme, au magasin « au fond du coffre ».*

## Agenda

**Samedi 27 juillet à 20h**  
**Soirée œnologie et patrimoine**  
**Avec la participation de la**  
**Maison de la fourme et**  
**traditions de Sauvain**  
**Et les vigneron foréziens**  
*Inscriptions au château*  
*de Boën sur Lignon*

-----  
**Samedi 14 septembre et**  
**dimanche 15 septembre**  
**Journées européennes**  
**du patrimoine**  
**Portes ouvertes gratuites dans**  
**les monuments historiques.**



# Agenda

**Du 4 mai au 30 juin 2013**

**L'association « Le Château de Boën » présente une exposition de peintures de Madame Forest, Madame Larue et Monsieur Malacher.**

**Madame Forest** a débuté la peinture en 1998. Ce loisir est devenu une passion. Ses premières expériences furent l'aquarelle, le fusain, l'encre de chine, le pastel sec, mais c'est avec la peinture à l'huile qu'elle a pu s'exprimer pleinement.

Le dessin est pour **Madame Larue** un vrai plaisir. Après avoir pris des cours à Art et couleurs à Saint-Chamond, elle part de nombreuses années dans la région lyonnaise où elle donne des cours de dessin dans un centre de loisirs pendant plusieurs années. Elle reviendra en 1993, dans le Forez où elle reprendra par plaisir le dessin. Elle apprendra alors l'aquarelle, le pastel sec et la peinture à l'huile qu'elle pratique depuis une quinzaine d'année.

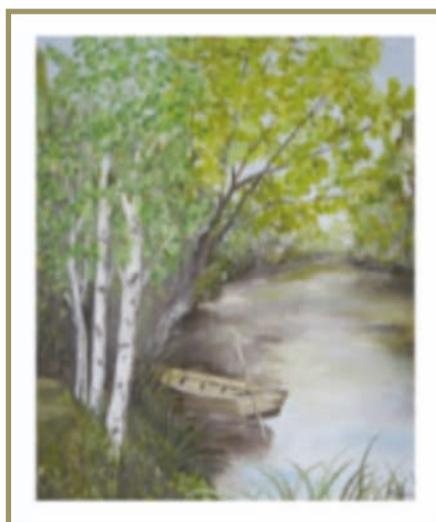
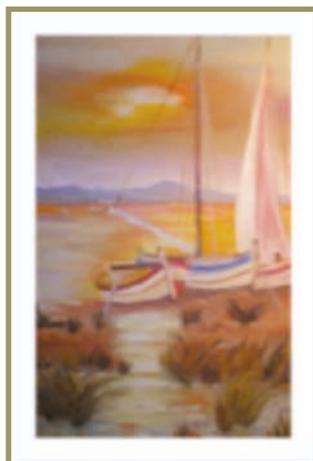
**Monsieur Malacher**, quant à lui, peint des toiles à l'acrylique et à l'huile qui représente des paysages, de l'abstrait, du figuratif... Ses toiles sont très colorées et son exposition se nomme "Variation". Il s'inspire de photos, de cartes, de toiles d'artistes contemporains...

**A ne pas manquer !**

**Tarif : Gratuit - Renseignement au Château de Boën – Musée des Vignerons du Forez**

Tél. 04 77 24 08 12 ou Rendez-vous sur le site internet : [www.chateaumuseeboen.fr](http://www.chateaumuseeboen.fr)

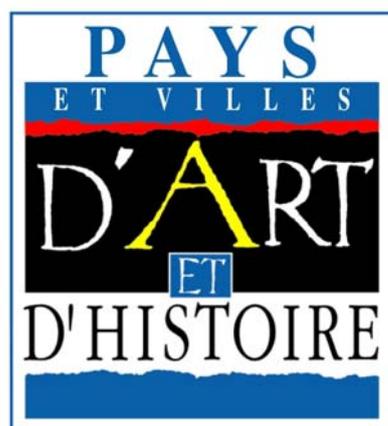
Ouvert du mardi au dimanche, de 14h à 18h.



# Agenda

**Du 2 juillet au 31 août 2013**

**Exposition temporaire / rétrospective du peintre forézien  
Henri Chauve (1932-2012).**



# Agenda

**Le Maire de Boën sur Lignon, a le plaisir de vous annoncer que le Pays d'Art et d'Histoire des Pays du Forez, en partenariat avec l'Office de Tourisme vous propose une VISITE GUIDÉE de notre commune intitulée comme suit :**

**« Boën sur Lignon, du passé médiéval à l'aventure industrielle »**

**Mercredis 17 juillet et 7 août à 17h**

**Départ de l'office de tourisme (Tarif adulte de 6 euros)**



- Ne réparez pas les documents.  
**SURTOUT PAS DE SCOTCH.**  
Pensez à SIGNALER toutes anomalies.

Les CD et DVD sont très fragiles:



- ne pas faire tourner le cd/dvd dans son boîtier.

- aucun contact avec les doigts sur les 2 faces.

- rangement systématique des CD et des DVD dans leur boîtier à l'abri.



- on peut essayer les faces des CD / DVD avec une chamoisine en décrivant des rayons depuis le centre des CD/DVD.

### RESERVATIONS

Vous pouvez faire des demandes de documents. Nous vous les réserverons alors au sein de notre fonds ou auprès de la Médiathèque Départementale de la Loire qui nous prête une partie de ses fonds imprimés, audio et vidéo.

Le fonds de la MDL est consultable sur le site du Conseil Général de la Loire.

### En cas de PERTE ou de DETERIORATION un remboursement sera demandé.

Une carte d'abonné perdue : **2€50**

Document abîmé / incomplet / perdu : **Indemnité**

CD audio : **prix d'achat\*\***

LIVRE : **prix d'achat\*\***

DVD non rendu : **Prix catalogue\*\***

(NB: fournisseur spécialisé vendant des DVD avec droits de prêts acquis)

DVD abîmé (y compris jaquette manquante ou chiffonnée) : **Amende forfaitaire de 20€** (50 % du prix moyen).

DVD abîmé dans une série : **40€**

Boîtier abîmé : **2€**

\*\* Si le document concerné n'est plus disponible dans le commerce, sa valeur de remboursement est fixée au dernier prix de vente actualisé ou à partir de prix de documents comparables de la même classe ou de même nature.

### CONDITIONS DE PRÊTS :

Par famille :

- 6 Revues
- 6 Bandes Dessinées
- 3 cd audio adultes
- 3 cd audio Jeunesse
- 3 DVD-vidéo (dont 2 DVD jeunesse maxi.)

**ET**

Pour chaque abonné de la famille :  
4 LIVRES, de type : romans, livres audio, documentaires, albums, contes.

### RETOUR DES DOCUMENTS

• Durée de prêt = 3 semaines.  
SAUF pour certains documents (dictionnaires...) qui sont uniquement consultables sur place.  
SAUF en cas d'exposition temporaire, cette durée peut être ramenée à une semaine.

• Pour éviter les RETARDS = PROLONGEZ vos prêts sur demande (ou par téléphone).

SAUF pour les DVD (pour une bonne rotation du fonds).

SAUF si les documents font l'objet d'une réservation.

**1<sup>re</sup> lettre de rappel : informative,**

**2<sup>e</sup> lettre : indemnité 5€**

**3<sup>e</sup> lettre : indemnité de 7€ et remboursement des documents non rendus.**

### RECOMMANDATIONS

- Pensez à SIGNALER tout changement de coordonnées.
- Les usagers doivent prendre soin des documents.

### ABONNEMENT POUR LE PRÊT DE LIVRES, CD AUDIO ET DVD-VIDEO

**QUAND ?** N'importe quand, l'abonnement correspond à 1 AN, de date à date.

**TARIF ?** Habitants de Boën et personnes extérieures à Boën :

- Tarif normal : 17 € par foyer 1 an
- Tarif assoc. «A Livre Ouvert» : 6€ 1 an
- Tarif réduit (chef de famille: RSA ou étudiant ou demande écrite du CCAS) : 2,50 € 1 an (chaque membre de la famille pourra bénéficier d'une carte nominative).

**COMMENT ?** En se munissant :

- d'une PIECE D'IDENTITE à jour
- d'un JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de trois mois
- Pour les mineurs, SE MUNIR :
- d'une AUTORISATION PARENTALE (formulaire à demander à l'accueil)
- du LIVRET DE FAMILLE ou d'une pièce d'identité du représentant légal
- d'un JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- Pour les GROUPES : des conditions particulières sont prévues.

### MEDIATHEQUE de Boën-sur-Lignon

Place de la République

42130 BOEN-sur-LIGNON

Tél. : 04 7724 25 59

E-mail : mediatheque-boen@wanadoo.fr

### HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : Fermé

Mardi : 16h30 - 18 h30

Mercredi : 10h - 12h et 15h - 18h

Jeudi : 10h - 12h

Vendredi : Fermé

Samedi : 10h - 12h

Pour les vacances et les fermetures exceptionnelles : consulter l'affichage.

Le règlement de la médiathèque est affiché près de l'ascenseur.

Depuis 2011, les enfants de CM2 des 2 écoles de la ville peuvent élire leurs camarades de classe pour un mandat de 2 ans. Le CMJ, conseil municipal des jeunes, est organisé en 3 commissions, Environnement, Solidarité, Sport et loisirs, dans lesquelles les jeunes réfléchissent sur des projets variés.

Les projets déjà réalisés sont: la rue Aldo Moro en sens unique, des panneaux sur les poubelles tyrolienne et le parcours de santé à la Sablière, des animations à l'hôpital local, le foyer résidence ou le repas des Anciens. Les jeunes du CMJ actuel réfléchissent sur des projets futurs: nichoirs et mangeoires pour oiseaux, propreté canine, opération "bouchons" et "capsules", jeu de piste dans la ville, spectacle de Noel, ...

Des actions rondement menées par une jeunesse boennaise riche d'idées.

*Annick BORDAS  
Cécile Kokoé TUKPO  
Lucienne DESCHAMPS*



**Année 2013**



**Année 2011**

*La MJC est une association de plus de 600 adhérents qui accueille plus de 50° de moins de 18 ans et qui rayonne sur toute la communauté de communes et même au-delà. Elle propose plus de 10 activités hebdomadaires pour tout âge, des reportages multi-images, un dîner débat. Elle a aussi en charge la gestion des centres de loisirs de toutes les vacances.*

*François Gaynon animateur-coordonnateur, vous accueille aux horaires de permanence le lundi de 13h30 à 19h, le mardi de 13h15 à 18h15, le mercredi 17h30 à 19h30, le jeudi de 8h à 11h15.*

#### Contact :

Tél. 04 77 24 45 59

E-mail : paysdastree.mjc@wanadoo.fr

Vous pouvez consulter le site internet de la MJC sur [www.wix.com/mjcpaysdastree/info](http://www.wix.com/mjcpaysdastree/info).

Nous sommes toujours à l'écoute de nos adhérents et notre conseil d'administration a besoin de nouvelles candidatures qui seront les bienvenues.

#### MJC : Accueil de Loisirs

- Février, avril, août et octobre : Accueil de loisirs de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée géré par la MJC
- Juillet : Accueil de Loisirs de la MJC

L'accueil est organisé dans le cadre du projet éducatif local.

La MJC est missionnée par la Communauté de Communes pour gérer les accueils de loisirs des vacances de février / avril / août et octobre.

Les accueils se font dans les salles des fêtes des diverses communes de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. L'accueil de loisirs est itinérant et est ouvert aux 4/12ans.

En juillet l'accueil se tient à la MJC et à l'école maternelle.

L'équipe d'animation reste la plus stable possible.

Les enfants peuvent s'inscrire en journée ou demi-journée.

Matin accueil entre 8h00 et 10h.

Soir départ entre 17h et 17h30.

Le tarif se calcule en fonction du quotient familial et une adhésion de 8,50€ est demandée.

L'inscription se fait à la MJC aux heures d'ouverture.

Pensez à prendre le carnet de santé, le quotient familial, les bons vacances, les aides des comités d'entreprise.

#### MJC : Reportages multi-images

La MJC propose 5 reportages par an sur divers pays, ces reportages sont projetés au cinéma l'Entract' les mercredis à 15h. Carnets de Voyage est notre principal intervenant et très régulièrement Daniel Pouget et Paul Ollier nous font le plaisir de présenter un de leurs voyages. Ces reportages sont d'une grande qualité et permettent une ouverture d'esprit, une découverte de nouveaux horizons et de cultures différentes.

Cette année, un film « Sommes-nous revenus d'Algérie ? » suivi d'un dîner débat a été proposé le vendredi 19 avril et a réuni 65 personnes.

#### MJC : Peinture tous supports

Depuis 35 ans Monique Poix bénévole à la MJC vous initie un jeudi sur deux de 13h30 à 16h30 de la peinture sur porcelaine, verre, bois et autres supports. Précision et imagination sont mises à l'épreuve.

#### MJC : Yoga

Le Yoga est une pratique des plus anciennes qui s'adresse à tout le monde et à tout âge. Le Hatha Yoga pratiqué à la MJC a pour but la recherche du bien-être. On y apprend à gérer son souffle, son mental, on réveille son énergie avec les postures, on connaît mieux son corps et on appréhende autrement la vie quotidienne. Les cours sont animés par Simone Ducreux formée au Hatha Yoga à l'école de Lyon Villeurbanne.

Les cours se déroulent les lundis de 9h à 10h15 puis de 17h15 à 18h25 et de 18h30 à 19h40.



#### MJC : Gymnastique, steps et body sculpt

Des cours de gymnastique douce sont proposés le lundi et vendredi de 10h30 à 11h30, des cours abdos et fessiers le mardi de 9h à 10h, des cours de body sculpt le mercredi de 17h30 à 18h30 et jeudi de 19h à 20h ainsi que de la gym volontaire le jeudi de 17h30 à 18h30. Il y en a pour tous les âges et toutes les formes. Des chorégraphies sont proposées pour tonifier la silhouette, améliorer la coordination, brûler les graisses. Les cours se font avec des bandes lestées, des bâtons, des élastiques, des steps, des ballons selon le cours et se terminent par des étirements.

Animatrice technicienne : Marie Jo Rivet

#### MJC : Full contact

Une section Full Contact existe depuis 6 ans au sein de la MJC où il règne une entente conviviale et sereine. L'objectif de ce sport consiste à réunir différentes disciplines de sports de combat pieds, poings, comme le full contact, le semi contact et le light contact. Cette discipline d'arts martiaux, se veut un sport complet avec pour mot d'ordre le respect mutuel de chacun. La demande concernant la pratique de la boxe s'intensifie d'année en année, aussi bien pour la gent féminine que masculine, pour les grands que pour les petits, ce cours a donc un bel avenir. Cette section entraînée par Michel Séchal a obtenu des résultats très pro-

metteurs en compétitions au niveau départemental et régional. Le full contact se pratique tous les mardis de 18h à 19h pour les enfants de 7 à 12 ans et de 19h à 20h30 pour les adultes au gymnase de Boën.

### MJC : Country

Voilà trois ans que l'on pratique la danse country à la MJC avec Odile Bruyère. Cette danse se fait en ligne ou en face à face, en cercle ou en couple et sur des musiques très entraînantes et variées. L'apprentissage se décompose en plusieurs temps : on décortique chaque pas, on indique le nom de ce pas, on le répète et on met la musique. Les cours sont dispensés les lundis pour les confirmés de 20h à 21h et 21h à 22h, pour les débutants le jeudi de 20h à 21h.

### MJC : Danses de salon

Cours les mercredis de 19h à 20h30 pour les débutants et 20h30 à 22 h pour les confirmés avec Jocelyne Monteil animatrice technicienne depuis 7 ans à la MJC.

Différents styles de danses vous sont proposés tels que Rock'n Roll, Tango, Valse viennoise, Cha cha, Salsa et Paso Doble.

Les apprentissages des bases techniques et de quelques figures de danses vous permettront d'évoluer en soirée et de prendre plaisir à danser.

Venez de préférence en couple sinon nous essaierons de vous trouver un ou une partenaire de danse.

Une belle dynamique et de la bonne humeur alors rejoignez nous.

### MJC : Danse Jazz, Modern Jazz, Street Jazz

Nathalie Di Benedetto diplômée d'état danse jazz accueille cette année plus de 70 enfants et jeunes et 10 adultes.

Les enfants de 4 à 7 ans ont un cours de ¾ d'heure de danse expression rythmique avec des bases de danse classique.

A partir de 8 ans et jusqu'aux adultes danse jazz avec ses rythmes, ses musiques. musiques actuelles, de cabaret, de comédies musicales.

Tous les danseurs participent à un spectacle de fin d'année en juin et pour certains au Téléthon de Boën et Feurs.

Cours les mardis : 17h15-17h45 maternelle/CP, 17h45-18h45 primaire, 18h45-20h collège et 20h-21h30 lycée-adultes.

### MJC : Théâtre

Les ateliers théâtre pour les enfants sont encadrés par un familier des arts du spectacle Marin Roman développant des animations originales pour confirmés ou débutants. Ces ateliers visent à favoriser un théâtre vivant, accessible à tous: le plaisir d'être ensemble, entre comédiens et avec le public. Les groupes sont limités à 12 personnes afin que le talent de chacun puisse se révéler et s'affirmer.

Atelier 7/11 ans mardi de 18h30 à 20h : un temps très important sera consacré à la prise de parole. Une histoire jouée en autonomie totale sera présentée au public pour le plaisir de tous.

### MJC : Dessin

Judith anime ce cours de façon très ludique et toutes les techniques sont visitées, pastel, encre de chine, feutres, peinture, modelage, 3D, ... ce cours est très vivant. Une exposition est réalisée en fin d'année.

Cours le mercredi pour les 8-11 ans de 17h à 19h.

### MJC : Art floral

Atelier animée par Nathalie Raillère 1fois par mois avec 12 participants maximum. Réalisation de compositions florales grâce aux conseils et savoir-faire de Nathalie.

## NOUVEAUTÉS 2012/2013

### MJC : Couture

Le jeudi à 14h avec Micheline Beau. Chaque participante apporte son matériel et peut apprendre à manier l'aiguille ou la machine à coudre et progresser dans différentes techniques.

### MJC : Majorettes Pom Pom

Le mercredi de 10h à 11h pour les 4-9 ans avec Séverine Rodamel-Lévigne. Un cours pour les 10-13 ans pourrait ouvrir en 2013/2014 s'il y a suffisamment de candidats.

### MJC : Zumba

Le vendredi de 18h30 à 19h30 avec Isabelle. Activité qui a commencé en février 2013 qui attire de nombreuses participantes.

### MJC : atelier conversation en anglais

Tous les vendredis à 19 h pour les personnes souhaitant se perfectionner en anglais. Gratuit si on est adhérent à la MJC.

*Président : M. Gérard Martin*

*Contact : François Gaynon*

*MJC 1 rue Jules Ferry 42130 BOËN*

*Tél. 04 77 24 45 59*

*paysdastree.mjc@wanadoo.fr*



L'Étoile de BOËN basket est une association qui fêtera ses 90 ans le 14 septembre 2013 avec diverses manifestations.

Le club comprend :

- 1 équipe senior masculine, en entente cette saison avec le BC Montbri-son, qui évolue en DM3.
- 1 équipe loisirs féminins qui organise des rencontres amicales.

L'Étoile de Boën s'est également 5 équipes de jeunes : U17F, U13F, U13M, U11M et U9M et une section baby basket à partir de 5 ans.

Les entraînements ont lieu les mardis, mercredis et vendredis au gymnase entre 17 h et 22 h.

Pour plus de renseignements, contactez :

Françoise Meyrieux (04 77 24 06 80).

Courriel : etoiledeboen@wanadoo.fr

*Françoise Meyrieux*



L'Association sportive BOEN TRELINS (ASBT) compte 250 licenciés dans toutes les catégories.

Du côté sportif, nos principales satisfactions sont nos équipes jeunes. Les pratiquants des équipes de football d'animation de 6 ans à 13 ans ont réalisé de grands progrès et ont comblé de satisfactions leurs éducateurs et dirigeants. Un nouveau championnat pour les équipes U15 à U19 a été mis en place cette saison et il nous a fallu un temps d'adaptation. Mais, les résultats reviennent, le moral remonte.

Les équipes SENIORS connaissent des fortunes diverses. Cette année a été charnière avec un changement de génération de joueurs et de dirigeants. L'avenir appartient aux jeunes pour reprendre le flambeau et pour connaître les joies de jouer au plus haut niveau départemental.

Comme toutes les années, les « journées du Boudin » ont remporté un vif succès, malgré la crise. Beaucoup de personnes se sont déplacées pour assister aux animations du dimanche après midi dans le centre de BOEN ou pour participer à la randonnée à TRELINS. Ce succès est important pour permettre la pratique du football à un moindre coût.

Grâce à la qualité des installations sportives mises à notre disposition par la communauté de communes du pays d'ASTREE et à notre capacité d'organisation et de mobilisation, le district de la LOIRE de Football nous a confié une nouvelle fois les finales départementales de FUTSAL pour les équipes 13 ans et 15 ans pour les finales régionales de FUTSAL en jeunes filles et jeunes garçon avec des équipes venant des 7 départements de Rhône Alpes.

Le travail effectué par des éducateurs passionnés et fidèles au club de BOEN et TRELINS permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

#### AGENDA

- Les 9 et 10 novembre 2013

**Journée du Boudin à BOEN et à TRELINS**

*Pierre POIX*

*Président de l'association sportive Boën Trelins*



### Rencontres Estivales autour de la Vielle à Roue – Concert 19 juillet à Boën

Terre d'initiatives, de création et de musique, le Pays d'Astrée accueille cet été un orchestre unique et original qui rassemble une douzaine de vielles à roue des régions Rhône-Alpes et Auvergne. L'orchestre-école de vielle à roue (OREVE) a été fondé en 2010 par deux musiciens professionnels passionnés de vielle, Laurence Bourdin et Marc Bernad, dont l'objectif est de faire (re)découvrir cet instrument tout à la fois vieux de plusieurs siècles et modernisé par les luthiers d'aujourd'hui.

L'orchestre est composé d'une douzaine de musiciens dont les instruments permettent de regrouper toutes les familles de vielles à roue (soprano, alto, ténor) créées par la lutherie contemporaine, ce qui lui a permis de façonner un son riche et inédit. Grâce à cette pluralité de timbres et l'écriture d'arrangements exigeants (polyphoniques et polyrythmiques) l'orchestre

peut explorer des répertoires très variés, notamment ceux qui ont jalonné l'histoire de l'instrument depuis le Moyen Age, mais aussi des pièces d'écriture contemporaine.

Ainsi, loin de se limiter à notre belle musique folklorique, l'orchestre se retrouve chaque mois pour découvrir et partager des musiques :

- Médiévales et Renaissance : Manfredina et Rotta (Anonyme Italie - XVe/ M. Bernad) ; Ronde (T.Susato - XVIe) – Suite Llibre Vermell de Monserrat (XIV) ;
- Baroque : Menuets (Chédeville, 1732)
- Des adaptations d'autres répertoires : Tarentelle Napolitaine (Rossini) - Gnessienne N°1 (E.Satie) – When I'm 64 (John Lennon) – La Débrailade (Mus.trad, argt L.Bourdin)
- Ou encore des compositions contemporaines : Pantaïs & Le Point Sublime (Michel Marre /argt. L.Bourdin) Suite Impaire (Anonyme -

M. Montanaro - argt. L.Bourdin) - La Tripolitaine (Isabelle Pignol) - Marche Oreve (Marc Bernad) – Les Croquants (Laurence Bourdin) – The Unanswered Question (Charles Ives).

Du 18 au 21 juillet, l'orchestre OREVE élit domicile à la ferme des Grandes Rases, à Marcilly-le-Châtel, à l'occasion de son stage estival annuel, ouvert à tout vielliste ayant 2 ans de pratique ou plus. Quatre jours d'intense répétition mais aussi de découverte du territoire attendent les participants. Profitant de sa venue, l'orchestre OREVE propose un concert, organisé à l'église de Boën, le vendredi 19 juillet à 20h30 (entrée libre). Tous les musiciens vous attendent nombreux pour une soirée musicale et conviviale !

**Renseignements stage et concert**  
**Compagnie Grain de Son :**  
**E-mail : [cie\\_graindeson@yahoo.fr](mailto:cie_graindeson@yahoo.fr)**

### L'année musicale de l'École de Musique du Pays d'Astrée



L'école de musique se ballade comme chaque année sur tout le territoire de la Communauté de Commune du Pays d'Astrée.

Ces heures musicales sont l'occasion pour tous les élèves de l'école, enfants ou adultes, débutants ou plus confirmés d'offrir au public un aperçu de leur travail. Elles sont évidemment ouvertes à tous.

Au cours de l'année 2013 l'école de musique a choisi de faire quatre haltes dans les lieux très divers :

**> Samedi 16 février 10h : au foyer résidence de Boën**

Se produiront les classes de violon, violoncelle, la chorale des enfants et la classe de formation musicale.

**> Samedi 30 mars 10h : salle des fêtes de Marcoux**

Seront présents à Marcoux la classe d'éveil musical et de probatoire, l'orchestre, la classe de trompette, de guitare et d'accordéon.

**> Mercredi 17 avril 18h : dans une église du territoire**  
 Avec les classes de clarinettes, saxophone, piano et chant.

## Agenda

Enfin, cette année musicale se terminera par un  
**Grand Spectacle**  
**Samedi 8 juin 20h**  
**Au Centre Culturel de Sail sous Couzan**

### L'école de musique propose :

- L'éveil musical pour les enfants de 3 à 5 ans
- Des ateliers de musique ouverts à tous avec au choix : djembé, musiques actuelles, musiques du monde, chorale enfants.
- Des cours de piano, violon, trompette, tuba, clarinette, saxo, guitare, batterie, accordéon, flûte traversière, batterie, violoncelle, chant.

### Ecole de Musique du Pays d'Astrée

Rue Jules Ferry - 42130 Boën

Tél. 04 77 97 60 77 (Répondeur ou permanence les samedis matin)

E-mail : [ecolemusiqueastree@gmail.com](mailto:ecolemusiqueastree@gmail.com)

# Naissances



**Jahid ABID**  
03/01/2012

**Laura MAILLAVIN**  
03/01/2012

**Léa Elia Louise BARSOTTI**  
10/01/2012

**Lilou SERRIERE**  
28/01/2012

**Louise Monique Madeleine  
CARTON**  
31/01/2012

**Dean Emeric Pascal TISSIER**  
29/02/2012

**Laura POHL**  
05/03/2012

**Loan Elie BEAL**  
13/03/2012

**Lisaé Céline Gildas BESSON**  
27/03/2012

**Luann Amandine Deborah LEFEVRE**  
14/04/2012

**Louis Fabien Béranger PEYRARD**  
15/04/2012

**Ronan Mathieu Etienne Marin  
MADEC**  
23/04/2012

**Lenzo TERRASSE**  
30/05/2012

**Aurore SOUVIGNET**  
14/06/2012

**Andy TISSOT**  
24/06/2012

**Alix Alexandra Mathieu MARTIN**  
10/07/2012

**Lola ORIOL**  
08/08/2012

**Maëline RONZE**  
08/09/2012

**Lorenzo RONZE**  
08/09/2012

**Dgino Philippe Sandy GUILLOT DUBIEN**  
04/10/2012

**Lily ROCHE**  
04/10/2012

**Maël MARCHAND**  
31/10/2012

**Gabin Julien MEUNIER**  
10/11/2012

**Inès DHÄÏD**  
27/11/2012

**Kaylän DEBLOIS**  
17/12/2012

**Timéo GRANGE**  
17/12/2012

**Sébastien Nicolas Samuel BESSAIRE**  
18/12/2012

**Alycia Elodie Jeanne BRAULT**  
02/02/2013

**Lucas CORDEL**  
11/02/2013

**Lyse Jeanne Odette MONTMARON**  
24/02/2013

**Théo EPALLE**  
12/04/2013

**Emmett VILLENEUVE**  
15/04/2013

**Cyrielle Camille Laurence BASSO**  
18/04/2013

**Jean Emile Marcel CONVERT et Janine Marie Louise GARDETTE**  
15/06/2012

**Sylvain Marcel PALLANCHE et Fatjola KULI**  
30/06/2012

**Rémi Jean José VILLENEUVE et Marlène PERRET**  
30/06/2012

**Maurice CAILLET et Josseline Andrée Jeannine LAFAYE**  
13/07/2012

**Mickaël GREGOIRE et Sophie SANCHEZ**  
21/07/2012

**Jérémy Armand Denis LEGRAND et Lydie CHARLES**  
28/07/2012

**Damien GRAVIER et Mathilde Lélia CHAPELON**  
28/07/2012

**Adrien José Eric MUNOZ et Patricia Sandrine GOSSE**  
03/08/2012

**Christophe Yves Elie CHAZELLE  
et Patricia Josette Mauricette ARCHIMBAUD**  
04/08/2012

**Gabriel RAIROLLE et Anna DESVIGNES**  
01/09/2012

**Teddy DEBLOIS et Jennifer GUENDAFI**  
27/04/2013



# Mariages



Marcel BIESSE,  
90 ans - 02/01/2012

Lucie Juliette Aimée VERCHERY,  
veuve BARGE, 79 ans - 02/01/2012

Noémie Antoinette SIMON,  
veuve CHAFFANGEON, 79 ans - 14/01/2012

Yvonne Marguerite GAUMON,  
veuve THOMAS, 78 ans - 22/01/2012

Alice Georgette DALLIERE,  
épouse BOUCHET, 85 ans - 05/02/2012

Marie Thérèse Jeanne PANGAUD,  
épouse GAUMON, 83 ans - 10/02/2012

Marie Célestine Jeanne CARTON,  
veuve FAUCOUP, 76 ans - 13/02/2012

Nicole Jeannette Louise COMBASSON,  
veuve CHAZELLE, 76 ans - 17/02/2012

Huguette Andrée Marie CHAUEAU,  
épouse BROSSE, 78 ans - 17/02/2012

Juliette Antoinette MARECHAL,  
veuve BOURG, 81 ans - 21/02/2012

Paulette Marie Louise GAGNAIRE,  
veuve DESSAIGNE, 90 ans - 28/02/2012

Antoinette Emilienne VENET,  
épouse MONNET, 82 ans - 29/02/2012

Berthe Marie CHAMBEFORT,  
veuve DECHAMP, 84 ans - 10/03/2012

Marthe DURAND, veuve ROMESTIN,  
93 ans - 10/03/2012

Marie-Micheline Jeanne MARCOUX,  
veuve GRANDPIERRE, 79 ans - 11/03/2012

Marie Jeanne COUCHAUD, veuve BELLE,  
91 ans - 11/03/2012

Maria Léonie CHARRIERE, veuve DUBIEN,  
93 ans - 16/03/2012

Simone Anne Joséphine MEUNIER,  
veuve PEURIERE, 81 ans - 19/03/2012

Josiane Ginette TOURNAFOL,  
62 ans - 19/03/2012

Marie Louise CHAZAL, veuve BROZE,  
98 ans - 19/03/2012

Joséphine Yvonne Jeanne PATISSIER,  
90 ans - 23/03/2012

Francisque Marius Gabriel MASSARD,  
98 ans - 24/03/2012

Marcelle Félicie Gabrielle SPERY,  
veuve VOURIOT, 90 ans - 26/03/2012

Maurice Louis BOISSEL,  
82 ans - 27/03/2012

Lucienne Juliette JACQUET, veuve JACQUET,  
83 ans - 02/04/2012

Georgette Jeanne Marie TRAPEAUX,  
85 ans - 07/04/2012

Cécile Flora MURCIA, veuve PONCE,  
86 ans - 13/04/2012

Claudius REYNAUD,  
84 ans - 15/04/2012

Marcelle Marguerite Antoinette GIRAUD,  
épouse VERNUS, 90 ans - 18/04/2012

René Alexandre GAGNIERE,  
66 ans - 26/04/2012

Marie Jeanne FRANCOIS,  
veuve FOUILLOUSE, 94 ans - 01/05/2012

Claudius BERLANDE,  
93 ans - 01/05/2012

Janine Christiane MORO,  
épouse DUFOURT, 69 ans - 03/05/2012

Marie Adrienne MOULIN,  
90 ans - 08/05/2012

Gisèle Renée Laure OLLIVIER,  
veuve SCHMERZENREICH,  
88 ans - 23/05/2012

Marie Louise PONCHON, veuve GARZINO,  
84 ans - 25/05/2012

Roger André DEFRADE,  
79 ans - 27/05/2012

Jean Francisque BAROUX,  
81 ans - 13/06/2012

Paul André Joseph PEYRON,  
67 ans - 13/06/2012

Jean-Marie FAVEYRIAL,  
89 ans - 13/06/2012

Thomas André VINCENT,  
26 ans - 16/06/2012

Yvette Marie Juliette CHAZELLE,  
veuve IGONIN, 62 ans - 18/06/2012

Marie COMBE, veuve MESSEGER,  
87 ans - 30/06/2012

Andrée Eugénie Marie POYET,  
89 ans - 10/07/2012

Pierre Pascal BERGER,  
27 ans - 14/07/2012

Alice Marie BEAL, épouse MAUBERT,  
83 ans - 23/07/2012

Marguerite Antoinette CHAIZE,  
veuve PERRAUD, 90 ans - 26/07/2012

Henriette Rose Georgette LIGIER,  
veuve REMY, 82 ans - 28/07/2012

René Onésime Emile REYNAUD,  
92 ans - 30/07/2012

Raymond Victor Adrien BERNARD,  
86 ans - 07/08/2012

Djema LAGGOUN veuve BOUAGAL,  
81 ans - 10/08/2012

Pierre Marius Antonin Jean Baptiste PELISSON,  
87 ans - 15/08/2012

Richard Jacques Joseph WASZAK,  
61 ans - 16/08/2012

Maurice Joannès SIVETON,  
90 ans - 16/08/2012

Marcelle Antoinette MICHALLET,  
veuve CHAFFAL, 85 ans - 16/08/2012

Marcelle Joséphe Alice CLAIR,  
veuve THEVENET, 78 ans - 17/08/2012

Olivier Jean COIGNET,  
45 ans - 26/08/2012

Marcelle VALEZY veuve JOANDEL,  
92 ans - 09/09/2012

Yvonne Félicie Antonia OLIVIER,  
veuve LABBE, 83 ans - 09/09/2012

Maurice Marius ESCALON,  
73 ans - 11/09/2012

Marthe Suzanne VERNY, veuve DUMAS,  
86 ans - 13/09/2012

Jean Claude Marie CHEVALIER,  
92 ans - 17/09/2012

Bernadette Claude Marguerite CHAUT,  
veuve BARRIER, 85 ans - 18/09/2012

Jacques Alain Marius CHAZELLE,  
52 ans - 21/09/2012

Marie Antoinette Gabrielle MEUNIER,  
veuve JOANDEL, 86 ans - 27/09/2012

Robert Marcel Eugène GUILLOT,  
85 ans - 29/09/2012

Marie Eugénie Claudia CELLIER,  
veuve DUPUY, 88 ans - 10/10/2012

Albert Pierre Eugène MAISONHAUTE,  
86 ans - 16/10/2012

Gladié Marcelle CHEVALIER,  
veuve VILLENEUVE, 92 ans - 17/10/2012

Irène Jeanne POYET,  
74 ans - 20/10/2012

Jean Marie Joseph GUILLOT,  
88 ans - 20/10/2012

Louis François Joseph SOUZY,  
103 ans - 29/10/2012

Marie Louise Joséphine PORTAILLER,  
veuve LAURENDON, 87 ans - 01/11/2012

Raymonde Marie Antoinette VALEZY,  
épouse PAITRE, 76 ans - 08/11/2012

Marianna CHALUBIEC, veuve JASKOLSKI,  
87 ans - 26/11/2012

Maxime Adrien Annet BOIRY,  
86 ans, 29/11/2012

Robert Claude Elie VENET,  
66 ans - 07/12/2012

Marie Thérèse Emilie GERIN, veuve ROUX,  
78 ans - 13/12/2012

Marie Yvonne PIERREMONT,  
100 ans - 08/01/2013

Louise Pierrette FRANÇOIS, veuve LEMITRON,  
83 ans - 09/01/2013

Yvonne Marie Odette CREPET,  
87 ans - 09/01/2013

Bernard CHAPELON,  
54 ans - 19/01/2013

Geneviève Louise Denise DURAND,  
veuve MARCOUX, 72 ans - 04/02/2013

Catherine CROZET, veuve DERORY,  
90 ans - 06/02/2013

Marius MONNET,  
85 ans - 12/02/2013

Marguerite Etienne DOUSSON,  
veuve SALAZARD, 90 ans - 14/02/2013

Marie Thérèse Célestine Eugénie PATURAL,  
veuve LIANGE, 82 ans - 16/02/2013

Renée Emilia RONZIER, veuve BEAL,  
85 ans - 17/02/2013

Joseline Antoinette Jeanne CHEMINAL  
épouse POYET, 59 ans - 25/02/2013

Jeannine Claudette RONDY, veuve GEORGES,  
81 ans - 27/02/2013

Léonie COPIN, veuve COMBE,  
94 ans - 28/02/2013

Hortense Francine Claudia LAFFON,  
91 ans - 28/02/2013

Antoinette Marcelle BOURGIER,  
épouse GAGNAIRE, 87 ans - 02/03/2013

Yvette Marie CAUJET, veuve VOURZAY,  
89 ans - 03/03/2013

Louise Elisabeth LAURISSE, veuve FAUCOUP,  
90 ans - 05/03/2013

Adrienne Antoinette GARCIA, épouse LLEDO,  
83 ans - 12/03/2013

Paul MAUBERT,  
89 ans - 17/03/2013

Jeanne MONTAGNE, veuve SAINE,  
86 ans - 27/03/2013

Denise Jeanne MASSACRIER, veuve OLIVIER,  
89 ans - 11/04/2013

Augusta Marie GRANET, veuve CHASSAGNEUX,  
88 ans - 11/04/2013

Simone Claire DOUX-GAYAT,  
veuve CHARBONNIER, 89 ans - 15/04/2013

Marie GRANGE, veuve LATOUR,  
96 ans - 22/04/2013

à la recherche d'emploi  
personnes

# forum de l'emploi local

entreprises  
collectivités associations



JOBS DATING

Offres d'emploi locales

Accompagnement au recrutement

Création/reprise d'entreprises

Aides à l'embauche

Gestion des emplois et des compétences

## vendredi 7 juin 2013 de 9h30 à 18h

### Château de Goutelas à Marcoux

**Horaires de la navette gratuite pour vous rendre au château :**

Départ de Noirétable (pl. de l'église) 8h30

Départs de Boën (pl. de la mairie) 9h15 - 10 h 05 - 10 h 55 - 11h45 - 13h - 14h

**Horaires de la navette gratuite pour votre retour :**

Départs pour Boën 9h40 - 10h30 - 11h20 - 12h10 - 15h15 - 16h - 17h

Départ pour Noirétable 17h



Le Forum de l'emploi local est organisé en partenariat avec :

Développement rural Rhône-Alpes  
Maison des Services des Monts du Forez

La Maison des Services est financée par l'Etat, la Région et l'Europe avec le soutien des collectivités locales.

contacts : 06 79 62 38 14 - 06 84 79 90 78  
marie.vercammen@caprural.org